



Communauté d'agglomération SICOVAL

Conseil de Communauté

Compte-rendu
Lundi 08 juillet 2015 – 20h30

L'AN DEUX MILLE QUINZE

Le 8 juillet

Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, à vingt heures trente minutes sous la présidence de Jacques OBERTI.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2015

Etaient présents : Pablo ARCE – Henri AREVALO – François AUMONIER – Irène BACLE – René BAUDOUIN – Didier BELAIR – Gérard BOLET – Sylvie BORIES – Roselyne BROUSSAL – Bruno CAUBET – Jacques CHARRIE – Laurent CHERUBIN – Laurent CLABE-NAVARRÉ – Marie-Pierre DOSTE – Claude DUCERT – Bernard DUQUESNOY – Françoise EMERY – Claudia FAIVRE – Roselyne FEYT – Laurent FOREST – André FOURNIE – Christine GALVANI – Pascale GANDON – Michèle GARRIGUES – Catherine GAVEN – Jean-Pierre HARDY – Christian HUGUES – Michel INTRAND – Pierre LATTARD – Frédéric LEGAY – Michel LEGOURD – Denis LOUBET – Christophe LUBAC – Marie-Thérèse MAURO – Joël MIELLET – Bruno MOGICATO – Pierre MULLER – Jacques OBERTI – Patrick PARIS – Georges RAVOIRE – Patrice ROBERT – Jean-François ROUSSEL – Karine ROVIRA – Georges SALEIL – Bernadette SANMARTIN – Xavier DE BOISSEZON – Marie-Ange SCANO – Alain SERIEYS – Danielle SUBIELA – Marc TONDRIAUX – François-Régis VALETTE – Sylvère VIE

Absents excusés : Patrice ARSEGUÉL – Patrice BROT – Maryse CABAU – Francis CONDAT – Jacques DAHAN – Mireille GARCIA – Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS – Georges KARSENTI – Arnaud LAFON – Valérie LETARD – Jean-Daniel MARTY – Véronique MAUMY – Guy RIEUNAU – Pierre-Yves SCHANEN – Claudette SICHY – Michel VALVERDE

Représentation – suppléance

Jacques SEGERIC est représenté par Xavier DE BOISSEZON

Pouvoirs :

Patrice ARSEGUÉL donne pouvoir à Georges RAVOIRE
Mireille GARCIA donne pouvoir à Laurent CLABE-NAVARRÉ
Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS donne pouvoir à Christine GALVANI
Arnaud LAFON donne pouvoir à Patrick PARIS
Jean-Daniel MARTY donne pouvoir à Pierre LATTARD
Guy RIEUNAU donne pouvoir à Marie-Thérèse MAURO
Claudette SICHY donne pouvoir à François-Régis VALETTE

Irène BACLE a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de délégués : **En Exercice :** 68 **Présents :** 52 **Votants :** 59

Ordre du jour 08 juillet 2015

Point	Rapporteur	Direction / Thème	Objet
		DAF / Administration générale	Approbation du compte-rendu de la séance du 1er juin 2015
QUESTIONS AVEC DEBAT			
1		DAF/Finances	Compte administratif 2014
1a			Présentation du résultat 2014
1b			Approbation du compte de gestion
1c			Porter à connaissance du bilan foncier
1d			Bilan annuel 2014 et Compte de résultat– VALCOSEM - DIAGORA
1e			Information sur les associations subventionnées
2		DAF / Finances	Reprise affectation du résultat
3		DAF / Finances	Vote du Budget supplémentaire
4		DAF / Finances	Autorisations de programmes 2015
5		DAF / Finances	Participations des budgets annexes aux frais de gestion 2014
6/6a		DAF / Administration Générale	Modification des statuts de la communauté d'agglomération (SDAN)
6b		DAF / Administration Générale	Modification de l'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération
7		Direction Générale des Services	Contrat de Plan Etat Région 2014-2020
8		DEP / Déchets	Projet de grille tarifaire pour la facturation à blanc 2015 en mode Redevance Incitative
9		DEP / Déchets	Participation du SICOVAL au financement de projets de conteneurs enterrés pour la pré collecte des déchets
10		DRH / Ressources humaines	Création d'emploi
11		DEP / Gestion du Patrimoine Bâti	Réseau de Chaleur Camus à castanet Tolosan – Vote des tarifs
12		DEP / Gestion du Patrimoine Bâti	Réseau de Chaleur Castanet – approbation règlement de service
13		DAUH / Transports	Adaptation du schéma directeur cyclable du Sicoval
14		DAF / Administration Générale	Frais de déplacements - élus
15		DAF / Administration Générale	Frais d'hébergement
16		DAF / Finances	Finances : Avances sur les subventions 2015
17		DSAT / Culture , Sport et Loisirs	Demande de Subvention 2015 - Association : Convivencia
18		DDAE / Economie	Politique de soutien à l'économie sociale et solidaire
19		DAF / Marchés publics	Marché à procédure adaptée : Programme d'Intérêt Général «Amélioration de l'habitat privé» - Mission d'accompagnement des ménages
20		DAF / Marchés publics	Avenant au marché Moyens d'impression haut volume et arts graphiques

21		DAF / Marchés publics	Marché à procédure adaptée : mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un bâtiment industriel et d'une zone extérieure de stockage ZI de VIC à Castanet-Tolosan
22		DAF / Marchés publics	Marché à procédure adaptée : Prévention des risques psychosociaux
23		DAF / Marchés publics	Marché 13076D : Contrôles de l'étanchéité et des mauvais raccordements sur les réseaux d'eaux usées par des tests à la fumée – Avenant n°1
24		DAF / Marchés publics	Avenant au marché Gestion et animation de services sociaux, récréatifs et d'éducation sur les secteurs ouest et centre du CIAS 2013-2015
25		DAF / Marchés publics	Transports d'enfants le mercredi à l'heure de sortie des classes depuis les écoles vers les centres de loisirs à l'intérieur du territoire du Sicoval
26		DAF / Marchés publics	Avenant au marché Exploitation des accueils de loisirs sans hébergement
27		DAF / Affaires juridiques	Avenant n°1 au bail civil - Sicoval / Pitch Promotion
28		DEP / Prospectives et Gestion du Domaine Public	Eau potable : Convention pour l'attribution de fonds de concours avec la commune de Lauzerville
29		DEP / Prospectives et Gestion du Domaine Public	Convention pour la mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation à Moyen échelle des ouvrages de distribution de gaz
30		DEP / Gestion du Patrimoine Bâti	Agenda d'Accessibilité Programmée du Territoire
31		DAUH / Urbanisme	Escalquens - ZAC de La Masquère - Vente de terrain à la société ITELCOM
32		DAUH / Urbanisme	CASTANET-TOLOSAN - ZA de Vic : Vente de terrain lot n° 18 pour l'implantation de la société AMBULANCES TOLOSA
33		DSAT /Habitat	Financement du logement social 2015 - Modification n°2 de la programmation 2015 des aides à la pierre
34		DSAT /Jeunes adultes	BAFA : prise en charge financière par le Sicoval
35		DSAT /Cohésion sociale	Convention d'occupation à titre précaire entre la Maison communale de la solidarité de la commune de Ramonville Saint Agne, le Sicoval et le Défenseur des droits
36		DDAE / Pépinières et Hôtels d'entreprises	Plan d'actions des pépinières d'entreprises – demande de subventions
37		DIAS /Jeunesse	Conventions d'aide au fonctionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le versement d'une subvention de fonctionnement pour les Accueils de Loisirs Associés au Collège
38		DIAS / Personnes en perte d'autonomie	Demande d'aide financière auprès de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) par le biais du Conseil Départemental
39		DIAS / Service gestion financière	Demande d'aides financières auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne
40		DIAS / Secteur Nord	Convention de mise à disposition d'un véhicule frigorifique au Centre Communal d'Action Sociale de Ramonville St-Agne
41		DIAS / Secteur Est	Convention de mise à disposition d'un minibus Commune de Labège / Sicoval
42		DIAS / Secteur Nord	Tarification des séjours organisés pendant l'été 2015 par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement du secteur Est
43		DIAS / Secteur Sud	Tarification d'un mini camp enfance été 2015 - secteur sud
44		DAUH / Foncier	Commune de Labège ZAC de l'Hers et de Grande Borde : Acquisition de la propriété SANOFI-AVENTIS

45		DAUH / Transports	Convention transitoire de financement du prolongement de la ligne B
----	--	-------------------	---

En ouverture de la séance, Jacques Oberti informe l'assemblée :

- de l'état de santé de Francis Condat, il indique qu'il présentera en son absence les points financiers et lui renouvelle ses vœux de prompt rétablissement
- de l'organisation d'un séminaire sur la démarche de rationalisation le 26 septembre en matinée
- de l'organisation d'une conférence de presse sur le financement du PLB le 16 juillet à 14 à Diadora
- des informations sur les arrêtés de délégation aux vice-présidents
- de la signature ce jour de la convention Territoire à Energie Positive et pour une Croissance Verte avec un programme d'action d'un volume global d'1 M€ dont 250 000 € reste à charge pour le Sicoval.

Bernard Duquesnoy, souhaite profiter de l'ouverture de cette séance pour formuler quelques souhaits dans le cadre du renouvellement notamment en matière de gouvernance car s'il comprend qu'on ne peut pas toujours tout dire, il est important pour la démocratie qu'il puisse y avoir débat. Par rapport aux différentes orientations, elles doivent pouvoir être définies ou redéfinies régulièrement de façon à ce que chaque conseiller puisse suivre. Concernant la gouvernance interne, il faut remettre à jour le guide des élus. Sur la communication, il faut des lieux pour s'approprier le Sicoval pour les conseillers communautaires et municipaux. Il faut éviter d'annuler les réunions de commissions, il faut du débat, et ne pas les considérer comme des chambres d'enregistrement. Par ailleurs, à l'heure des budgets contraints, il souhaite une politique budgétaire concertée et durable avec une équité territoriale, une politique de service public de territoire, un effort fiscal et une cohésion sociale avec une politique sociale digne de ce nom. En effet, l'intercommunalité, loin d'être un problème est plutôt la solution.

François-Régis Valette informe l'assemblée qu'une réorganisation des services du Trésor Public risque d'entraîner la fermeture au public de la perception de Castanet. Il souhaite qu'un vœu puisse être voté en conseil pour alerter les services de l'Etat sur cette situation.

Marc Tondriaux indique que la commune de Castanet a délibéré dans ce sens. Le texte du vœu est lu en séance :

« En 2008, figures de proue de la Révision Générale des Politiques Publiques, les Directions Générale des Impôts et de la Comptabilité Publique ont fusionné pour donner naissance à la Direction Générale des Finances Publiques.

Depuis, ce sont près de 20.000 suppressions d'emplois qui ont mis à mal l'ensemble des missions de cette administration, partenaire essentiel pour les collectivités locales.

L'usager, tant particulier que professionnel, était au coeur de cette réforme. Pourtant, depuis quelques mois, l'accueil physique n'est plus possible le mercredi et le vendredi après-midi à Castanet-Tolosan. Pire, nous venons d'apprendre, de source syndicale, qu'à compter du 1er janvier 2016, le recouvrement de l'impôt du centre des finances publiques de Castanet-Tolosan serait transféré vers l'hôtel des finances de Toulouse-Rangueil.

Nous ne pouvons accepter un recul du service public, de la part des services de l'Etat.

En période de crise, les services publics sont indispensables. Non seulement, par leur proximité ils répondent au plus près aux attentes de nos concitoyens, mais ils participent aussi à la vie économique de notre commune.

C'est pourquoi, le Conseil de communauté, réuni ce jour, se prononce contre l'abandon de la mission de recouvrement de l'impôt au centre des finances publiques de Castanet-Tolosan. Nous demandons au contraire son développement et renforcement. »

Le conseil adopte à l'unanimité ce vœu.

Administration générale: Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} juin 2015

1 - Finances: Compte administratif 2014

1a - Présentation du résultat 2014

1b - Approbation du compte de gestion

1c - Porter à connaissance du bilan foncier

1d - Bilan annuel 2014 et Compte de résultat- VALCOSEM - DIAGORA

1e - Information sur les associations subventionnées

La note ci- dessous présente les résultats comptables 2014 des différents budgets du SICOVAL :

-Budget principal, budget annexe pépinières et autres bâtiments, budget annexe aménagement et commercialisation de terrains, budget transport, budget annexe formation, budget annexe équipements intercommunaux, budget annexe assainissement, budget annexe eau potable, budget annexe déchets ménagers, budget annexe réseau chaleur bois, budget annexe centre de congrès.

	Principal	Pépinières	ZAC	Transport	BAIE
Dépenses réelles de fonctionnement	72 059 006,10	2 429 749,26	8 463 952,29	50 000,00	549 630,54
Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 687 694,11	302 337,85	14 364 274,39	-	12 545,62
Total dépenses de fonctionnement	73 746 700,21	2 732 087,11	22 828 226,68	50 000,00	562 176,16
Recettes réelles de fonctionnement	74 494 982,44	2 580 838,22	6 967 200,28	50 000,00	562 176,16
Recettes d'ordre de fonctionnement	232 852,16	137 379,10	15 895 946,48	-	-
Total recettes de fonctionnement	74 727 834,60	2 718 217,32	22 863 146,76	50 000,00	562 176,16
Résultat de fonctionnement de l'année	981 134,39	- 13 869,79	34 920,08	-	-
Résultat de fonctionnement reporté N-1	3 213 211,43	-	-	-	-
Résultat de fonctionnement cumulé	4 194 345,82	- 13 869,79	34 920,08	-	-
Résultat à affecter en totalité ou partie	4 194 345,82	- 13 869,79	34 920,08	-	-
Dépenses réelles d'investissement	17 566 910,78	1 952 936,34	1 593 138,66	-	6 152,11
Dépenses d'ordre d'investissement	232 852,16	137 379,10	15 241 379,77	-	-
Total dépenses d'investissement	17 799 762,94	2 090 315,44	16 834 518,43	-	6 152,11
Recettes réelles d'investissement	17 430 045,48	429 084,97	3 000 000,00	-	2 200,03
Recettes d'ordre d'investissement	1 687 694,11	302 337,85	13 709 707,68	-	12 545,62
Total recettes d'investissement	19 117 739,59	731 422,82	16 709 707,68	-	14 745,65
Résultat d'investissement de l'année	1 317 976,65	- 1 358 892,62	- 124 810,75	-	8 593,54
Résultat d'investissement reporté N-1	- 1 888 258,81	2 339 840,04	301 895,14	-	6 568,91
Résultat d'investissement cumulé	- 570 282,16	980 947,42	177 084,39	-	15 162,45
Besoin/Capacité de financement avant RAR	3 624 063,66	967 077,63	212 004,47	-	15 162,45
Dépenses RAR	-	-	-	-	-
Recettes RAR	566 000,00	-	-	-	-
Solde RAR	566 000,00	-	-	-	-
Besoin/Capacité de financement cumulé RAR compris	4 190 063,66	967 077,63	212 004,47	-	15 162,45

Résultats

Résultat de clôture avant RAR	3 624 063,66	967 077,63	212 004,47	-	15 162,45
Résultat de clôture avec RAR	4 190 063,66	967 077,63	212 004,47	-	15 162,45

	Equip. Interco	Eau	Assainissement	Déchets	Réseau chaleur	C. congrès
Dépenses réelles de fonctionnement	698 925,86	6 742 381,25	4 631 248,87	9 277 646,56	70 794,53	335 693,43
Dépenses d'ordre de fonctionnement	30 057,94	807 417,92	1 361 582,30	865 779,87	43 056,00	179 978,00
Total dépenses de fonctionnement	728 983,80	7 549 799,17	5 992 831,17	10 143 426,43	113 850,53	515 671,43
Recettes réelles de fonctionnement	741 827,44	8 515 208,43	6 633 241,83	10 374 160,54	85 912,89	442 166,71
Recettes d'ordre de fonctionnement	-	214 411,77	299 245,90	83 186,08	1 933,84	73 504,72
Total recettes de fonctionnement	741 827,44	8 729 620,20	6 932 487,73	10 457 346,62	87 846,73	515 671,43
Résultat de fonctionnement de l'année	12 843,64	1 179 821,03	939 656,56	313 920,19	- 26 003,80	-
Résultat de fonctionnement reporté N-1	88 971,02	3 901 057,68	1 829 904,94	362 230,90	- 179 022,72	-
Résultat de fonctionnement cumulé	101 814,66	5 080 878,71	2 769 561,50	676 151,09	- 205 026,52	-
Résultat à affecter en totalité ou partie	101 814,66	5 080 878,71	2 769 561,50	676 151,09	- 205 026,52	-
Dépenses réelles d'investissement	61 751,81	1 545 028,60	1 615 755,99	277 804,26	181 002,18	758 284,28
Dépenses d'ordre d'investissement	-	214 411,77	299 245,90	83 186,08	1 933,84	73 504,72
Total dépenses d'investissement	61 751,81	1 759 440,37	1 915 001,89	360 990,34	182 936,02	831 789,00
Recettes réelles d'investissement	12 016,61	210 016,91	991 186,48	138 688,80	181 200,60	760 000,00
Recettes d'ordre d'investissement	30 057,94	807 417,92	1 361 582,30	865 779,87	43 056,00	179 978,00
Total recettes d'investissement	42 074,55	1 017 434,83	2 352 768,78	1 004 468,67	224 256,60	939 978,00
Résultat d'investissement de l'année	- 19 677,26	- 742 005,44	437 766,89	643 478,33	41 320,58	108 189,00
Résultat d'investissement reporté N-1	140 265,92	- 66 819,70	- 109 315,40	808 659,39	- 132 116,73	- 37 292,41
Résultat d'investissement cumulé	120 588,66	- 808 825,24	328 451,49	1 452 137,72	- 90 796,15	70 896,59
Besoin/Capacité de financement avant RAR	222 403,32	4 272 053,47	3 098 012,99	2 128 288,81	- 295 822,67	70 896,59
Dépenses RAR	-	-	-	-	-	-
Recettes RAR	-	-	-	-	-	-
Solde RAR	-	-	-	-	-	-
Besoin/Capacité de financement cumulé RAR compris	222 403,32	4 272 053,47	3 098 012,99	2 128 288,81	- 295 822,67	70 896,59

Résultats

Résultat de clôture avant RAR	222 403,32	4 272 053,47	3 098 012,99	2 128 288,81	- 295 822,67	70 896,59
Résultat de clôture avec RAR	222 403,32	4 272 053,47	3 098 012,99	2 128 288,81	- 295 822,67	70 896,59

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET PRINCIPAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 712 921,54	5 768 132,43	-14,07%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	32 630 611,07	34 637 492,39	6,15%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	15 923 401,29	15 035 702,00	-5,57%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 500 262,10	15 639 085,71	15,84%
	Total des dépenses de gestion courante	68 767 196,00	71 080 412,53	3,36%
66	CHARGES FINANCIERES	418 178,39	662 084,18	58,33%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	328 488,44	316 509,39	-3,65%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	-	-	0,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	-	-	0,00%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	69 513 862,83	72 059 006,10	3,66%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	0,00%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 684 607,59	1 687 694,11	0,18%
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 684 607,59	1 687 694,11	0,18%
TOTAL		71 198 470,42	73 746 700,21	3,58%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 739 282,44	1 983 682,64	14,05%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	21 926 679,76	23 313 445,85	6,32%
73	IMPOTS ET TAXES	35 843 864,14	36 679 648,00	2,33%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 332 911,05	11 994 635,51	-2,74%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	468 510,10	404 521,28	-13,66%
	Total des recettes de gestion courante	72 311 247,49	74 375 933,28	2,86%
76	PRODUITS FINANCIERS	18 960,09	6 085,07	-67,91%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	683 087,11	112 964,09	-83,46%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	0,00%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	73 013 294,69	74 494 982,44	2,03%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	101 022,87	232 852,16	130,49%
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	101 022,87	232 852,16	130,49%
TOTAL		73 114 317,56	74 727 834,60	2,21%
002	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	1 297 364,29	3 213 211,43	147,67%
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	3 213 211,43	4 194 345,82	30,53%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
13	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT TRANSFERABLE	-	888 489,04	0,00%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	340 038,97	722 481,65	112,47%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	1 409 926,82	1 355 359,09	-3,87%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 232 919,28	6 676 825,33	-49,54%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 791 806,05	3 096 367,19	72,81%
	Total des dépenses d'équipement	16 774 691,12	12 739 522,30	-24,06%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 520 400,46	4 444 850,56	-1,67%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	278 744,45	-	-100,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	72 672,53	0,00%
	Total des dépenses financières	4 799 144,91	4 517 523,09	-5,87%
4581	Total des opérations pour compte de tiers	370 274,25	309 865,39	-16,31%
	Total des dépenses réelles d'investissement	21 944 110,28	17 566 910,78	-19,95%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	101 022,87	232 852,16	130,49%
041	OPERATION PATRIMONIALES	1 500 000,00	-	-100,00%
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 601 022,87	232 852,16	-85,46%
TOTAL		23 545 133,15	17 799 762,94	-24,40%
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 027 324,62	4 863 188,66	60,64%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 677 623,23	10 105 000,00	-26,12%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	4 718,38	-	-100,00%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 028,61	1 566,76	-91,77%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	374 031,55	6 929,52	-98,15%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	132 732,08	442,94	-99,67%
	Total des recettes d'équipement	17 235 458,47	14 977 127,88	-13,10%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 066 714,72	1 943 782,19	-61,64%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-	-	0,00%
138	Autres subv. d'investissement non transférées	-	-	0,00%
024	PRODUITS DES CESSIONS	-	-	0,00%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	115 624,00	-	-100,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	360 106,12	79 919,64	-77,81%
	Total des recettes financières	5 542 444,84	2 023 701,83	-63,49%
4582	Total des opérations pour compte de tiers	1 045 549,70	429 215,77	-58,95%
	Total des recettes réelles d'investissement	23 823 453,01	17 430 045,48	-26,84%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	0,00%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 684 607,59	1 687 694,11	0,18%
041	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 500 000,00	-	-100,00%
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 184 607,59	1 687 694,11	-47,00%
TOTAL		27 008 060,60	19 117 739,59	-29,21%
001	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	- 5 351 186,26	- 1 888 258,81	-64,71%
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 1 888 258,81	- 570 282,16	-69,80%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET PEPINIERES
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 592 343,57	1 642 034,01	3,12%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	540 868,46	568 396,39	5,09%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	-	-	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	49 250,00	28 075,00	-42,99%
Total des dépenses de gestion courante		2 182 462,03	2 238 505,40	2,57%
66	CHARGES FINANCIERES	54 329,46	135 089,07	148,65%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	56 154,79	0,00%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	-	-	0,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	-	-	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 236 791,49	2 429 749,26	8,63%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	0,00%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	294 152,74	302 337,85	2,78%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		294 152,74	302 337,85	2,78%
TOTAL		2 530 944,23	2 732 087,11	7,95%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	11 237,27	22 004,72	95,82%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	-	-	0,00%
73	IMPOTS ET TAXES	-	-	0,00%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	27 000,00	27 000,00	0,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 380 945,56	2 528 547,13	6,20%
Total des recettes de gestion courante		2 419 182,83	2 577 551,85	6,55%
76	PRODUITS FINANCIERS	-	-	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 482,63	3 286,37	-26,69%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	0,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 423 665,46	2 580 838,22	6,48%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	137 379,10	137 379,10	0,00%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		137 379,10	137 379,10	0,00%
TOTAL		2 561 044,56	2 718 217,32	6,14%
002	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	- 30 100,33	-	-100,00%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		-	13 869,79	0,00%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET PEPINIERES
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 283,50	8 403,77	-9,48%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	115 137,82	1 676 029,88	1355,67%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 370,13	-	-100,00%
Total des dépenses d'équipement		131 791,45	1 684 433,65	1178,11%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	0,00%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	2 205 151,00	-	-100,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 749 687,35	268 502,69	-90,24%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	0,00%
Total des dépenses financières		4 954 838,35	268 502,69	-94,58%
4581	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
Total des dépenses réelles d'investissement		5 086 629,80	1 952 936,34	-61,61%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	137 379,10	137 379,10	0,00%
041	OPERATION PATRIMONIALES	-	-	0,00%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		137 379,10	137 379,10	0,00%
TOTAL		5 224 008,90	2 090 315,44	-59,99%
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-	408 000,00	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 501 945,52	20 183,72	-99,19%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 736 870,23	901,25	-99,98%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	0,00%
Total des recettes d'équipement		7 238 815,75	429 084,97	-94,07%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	0,00%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-	-	0,00%
138	Autres subv. d'investissement non transférées	-	-	0,00%
024	PRODUITS DES CESSIONS	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	0,00%
Total des recettes financières		-	-	0,00%
4582	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
Total des recettes réelles d'investissement		7 238 815,75	429 084,97	-94,07%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	0,00%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	294 152,74	302 337,85	2,78%
041	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-	-	0,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement		294 152,74	302 337,85	2,78%
TOTAL		7 532 968,49	731 422,82	-90,29%
001	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	30 880,45	2 339 840,04	7477,09%
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		2 339 840,04	980 947,42	-58,08%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET ZAC
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 849 635,31	6 602 726,74	12,87%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	933 304,28	1 170 699,57	25,44%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	-	-	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 750,00	17 185,32	-20,99%
Total des dépenses de gestion courante		6 804 689,59	7 790 611,63	14,49%
66	CHARGES FINANCIERES	731 993,07	654 566,71	-10,58%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	59 546,08	18 773,95	-68,47%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	-	-	0,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	-	-	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 596 228,74	8 463 952,29	11,42%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	0,00%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17 853 193,52	13 709 707,68	-23,21%
043	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	731 993,07	654 566,71	-10,58%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		18 585 186,59	14 364 274,39	-22,71%
TOTAL		26 181 415,33	22 828 226,68	-12,81%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	25 477,47	28 752,05	12,85%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	8 603 537,83	6 833 035,65	-20,58%
73	IMPOTS ET TAXES	-	-	0,00%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	224 800,52	10 193,00	-95,47%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	62 605,94	95 219,58	52,09%
Total des recettes de gestion courante		8 916 421,76	6 967 200,28	-21,86%
76	PRODUITS FINANCIERS	-	-	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 175,00	-	-100,00%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	0,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 926 596,76	6 967 200,28	-21,95%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 522 825,50	15 241 379,77	-7,76%
043	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	731 993,07	654 566,71	-10,58%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		17 254 818,57	15 895 946,48	-7,88%
TOTAL		26 181 415,33	22 863 146,76	-12,67%
002	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	-	-	0,00%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		-	34 920,08	0,00%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET ZAC
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	0,00%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	0,00%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	0,00%
Total des dépenses d'équipement		-	-	0,00%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 153 823,46	1 593 138,66	-26,03%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	0,00%
Total des dépenses financières		2 153 823,46	1 593 138,66	-26,03%
4581	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
Total des dépenses réelles d'investissement		2 153 823,46	1 593 138,66	-26,03%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 522 825,50	15 241 379,77	-7,76%
041	OPERATION PATRIMONIALES	-	-	0,00%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		16 522 825,50	15 241 379,77	-7,76%
TOTAL		18 676 648,96	16 834 518,43	-9,86%
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-	-	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	3 000 000,00	0,00%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	0,00%
Total des recettes d'équipement		-	3 000 000,00	0,00%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	0,00%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-	-	0,00%
138	Autres subv. d'investissement non transférées	-	-	0,00%
024	PRODUITS DES CESSIONS	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	0,00%
Total des recettes financières		-	-	0,00%
4582	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
Total des recettes réelles d'investissement		-	3 000 000,00	0,00%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	0,00%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17 853 193,52	13 709 707,68	-23,21%
041	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-	-	0,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement		17 853 193,52	13 709 707,68	-23,21%
TOTAL		17 853 193,52	16 709 707,68	-6,40%
001	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	1 125 350,58	301 895,14	-73,17%
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		301 895,14	177 084,39	-41,34%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET TRANSPORT
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 000,00	50 000,00	0,00%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-	-	0,00%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	-	-	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	-	0,00%
Total des dépenses de gestion courante		50 000,00	50 000,00	0,00%
66	CHARGES FINANCIERES	-	-	0,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	0,00%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	-	-	0,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	-	-	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		50 000,00	50 000,00	0,00%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	0,00%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-	-	0,00%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	-	0,00%
TOTAL		50 000,00	50 000,00	0,00%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	-	-	0,00%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	-	-	0,00%
73	IMPOTS ET TAXES	-	-	0,00%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	50 000,00	50 000,00	0,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	0,00%
Total des recettes de gestion courante		50 000,00	50 000,00	0,00%
76	PRODUITS FINANCIERS	-	-	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	0,00%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	0,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		50 000,00	50 000,00	0,00%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-	-	0,00%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	-	0,00%
TOTAL		50 000,00	50 000,00	0,00%
002	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	-	-	0,00%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		-	-	0,00%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET TRANSPORT
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	0,00%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	0,00%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	0,00%
Total des dépenses d'équipement		-	-	0,00%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	-	0,00%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	0,00%
Total des dépenses financières		-	-	0,00%
4581	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
Total des dépenses réelles d'investissement		-	-	0,00%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-	-	0,00%
041	OPERATION PATRIMONIALES	-	-	0,00%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	-	0,00%
TOTAL		-	-	0,00%
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-	-	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	-	0,00%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
Total des recettes d'équipement		-	-	0,00%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	0,00%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-	-	0,00%
138	Autres subv. d'investissement non transférées	-	-	0,00%
024	PRODUITS DES CESSIONS	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	0,00%
Total des recettes financières		-	-	0,00%
4582	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
Total des recettes réelles d'investissement		-	-	0,00%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	0,00%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-	-	0,00%
041	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-	-	0,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement		-	-	0,00%
TOTAL		-	-	0,00%
001	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	-	-	0,00%
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-	-	0,00%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET B.A.I.E.
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	122 768,62	100 400,25	-18,22%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	497 452,28	443 108,29	-10,92%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	-	-	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 000,00	6 122,00	-31,98%
Total des dépenses de gestion courante		629 220,90	549 630,54	-12,65%
66	CHARGES FINANCIERES	-	-	0,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	0,00%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	-	-	0,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	-	-	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		629 220,90	549 630,54	-12,65%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	0,00%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	11 725,38	12 545,62	7,00%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 725,38	12 545,62	7,00%
TOTAL		640 946,28	562 176,16	-12,29%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	30 247,38	25 851,47	-14,53%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	189 518,15	123 750,00	-34,70%
73	IMPOTS ET TAXES	-	-	0,00%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	-	-	0,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	421 180,65	412 574,69	-2,04%
Total des recettes de gestion courante		640 946,18	562 176,16	-12,29%
76	PRODUITS FINANCIERS	-	-	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	0,00%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	0,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		640 946,18	562 176,16	-12,29%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-	-	0,00%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	-	0,00%
TOTAL		640 946,18	562 176,16	-12,29%
002	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	0,10	-	-100,00%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		-	-	0,00%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET B.A.I.E.
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	0,00%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 862,43	6 152,11	-55,62%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	0,00%
Total des dépenses d'équipement		13 862,43	6 152,11	-55,62%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	-	0,00%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	0,00%
Total des dépenses financières		-	-	0,00%
4581	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
Total des dépenses réelles d'investissement		13 862,43	6 152,11	-55,62%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-	-	0,00%
041	OPERATION PATRIMONIALES	-	-	0,00%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	-	0,00%
TOTAL		13 862,43	6 152,11	-55,62%
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-	-	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	-	0,00%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
Total des recettes d'équipement		-	-	0,00%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 229,11	2 200,03	78,99%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-	-	0,00%
138	Autres subv. d'investissement non transférées	-	-	0,00%
024	PRODUITS DES CESSIONS	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	0,00%
Total des recettes financières		1 229,11	2 200,03	78,99%
4582	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
Total des recettes réelles d'investissement		1 229,11	2 200,03	78,99%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	0,00%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	11 725,38	12 545,62	7,00%
041	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-	-	0,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 725,38	12 545,62	7,00%
TOTAL		12 954,49	14 745,65	13,83%
001	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	7 476,85	6 568,91	-12,14%
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		6 568,91	15 162,45	130,82%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET équipements intercommunaux
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	322 151,20	261 712,70	-18,76%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	437 290,63	431 485,16	-1,33%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	-	-	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 978,76	5 728,00	43,96%
Total des dépenses de gestion courante		763 420,59	698 925,86	-8,45%
66	CHARGES FINANCIERES	-	-	0,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	0,00%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	-	-	0,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	-	-	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		763 420,59	698 925,86	-8,45%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	0,00%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	28 103,97	30 057,94	6,95%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		28 103,97	30 057,94	6,95%
TOTAL		791 524,56	728 983,80	-7,90%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	11 509,49	55 217,55	379,76%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	141 846,32	135 306,20	-4,61%
73	IMPOTS ET TAXES	-	-	0,00%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	642 995,00	551 247,00	-14,27%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	0,00%
Total des recettes de gestion courante		796 350,81	741 770,75	-6,85%
76	PRODUITS FINANCIERS	-	-	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 867,46	56,69	-98,02%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	0,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		799 218,27	741 827,44	-7,18%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	240,76	-	-100,00%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		240,76	-	-100,00%
TOTAL		799 459,03	741 827,44	-7,21%
002	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	81 036,55	88 971,02	9,79%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		88 971,02	101 814,66	14,44%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET 4 COMMUNES
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	0,00%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 380,12	61 751,81	96,79%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	0,00%
Total des dépenses d'équipement		31 380,12	61 751,81	96,79%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	-	0,00%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	0,00%
Total des dépenses financières		-	-	0,00%
4581	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
Total des dépenses réelles d'investissement		31 380,12	61 751,81	96,79%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	240,76	-	-100,00%
041	OPERATION PATRIMONIALES	-	-	0,00%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		240,76	-	-100,00%
TOTAL		31 620,88	61 751,81	95,29%
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-	-	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	-	0,00%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	0,00%
Total des recettes d'équipement		-	-	0,00%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 286,40	12 016,61	45,02%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-	-	0,00%
138	Autres subv. d'investissement non transférées	-	-	0,00%
024	PRODUITS DES CESSIONS	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	0,00%
Total des recettes financières		8 286,40	12 016,61	45,02%
4582	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
Total des recettes réelles d'investissement		8 286,40	12 016,61	45,02%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	0,00%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	28 103,97	30 057,94	6,95%
041	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-	-	0,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement		28 103,97	30 057,94	6,95%
TOTAL		36 390,37	42 074,55	15,62%
001	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	135 496,43	140 265,92	3,52%
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		140 265,92	120 588,66	-14,03%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET ASSAINISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 310 750,58	2 710 292,68	17,29%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	886 640,82	923 330,82	4,14%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	833 288,00	646 424,00	-22,42%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	136 476,49	61 099,28	-55,23%
Total des dépenses de gestion courante		4 167 155,89	4 341 146,78	4,18%
66	CHARGES FINANCIERES	80 945,05	79 133,67	-2,24%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	726 294,71	210 968,42	-70,95%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	91 000,00	-	-100,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	-	-	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 065 395,65	4 631 248,87	-8,57%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	0,00%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 429 946,92	1 361 582,30	-4,78%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 429 946,92	1 361 582,30	-4,78%
TOTAL		6 495 342,57	5 992 831,17	-7,74%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	34 749,28	49 451,14	42,31%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	6 329 820,72	6 360 555,56	0,49%
73	IMPOTS ET TAXES	-	-	0,00%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	205 038,64	167 806,94	-18,16%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 305,32	3 793,06	-11,90%
Total des recettes de gestion courante		6 573 913,96	6 581 606,70	0,12%
76	PRODUITS FINANCIERS	31 003,03	29 078,93	-6,21%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	49 829,06	16 171,95	-67,55%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	17 984,49	6 384,25	-64,50%
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 672 730,54	6 633 241,83	-0,59%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	306 247,90	299 245,90	-2,29%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		306 247,90	299 245,90	-2,29%
TOTAL		6 978 978,44	6 932 487,73	-0,67%
002	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	1 455 584,47	1 829 904,94	25,72%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		1 939 220,34	2 769 561,50	42,82%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET ASSAINISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	87 916,68	125 053,60	42,24%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	300 647,95	74 186,68	-75,32%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	934 756,46	979 605,87	4,80%
Total des dépenses d'équipement		1 323 321,09	1 178 846,15	-10,92%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	475 464,59	436 909,84	-8,11%
26	PARTICIPATIONS ET CREDANCES RATTACHEES	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	0,00%
Total des dépenses financières		475 464,59	436 909,84	-8,11%
4581	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
Total des dépenses réelles d'investissement		1 798 785,68	1 615 755,99	-10,18%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	306 247,90	299 245,90	-2,29%
041	OPERATION PATRIMONIALES	-	-	0,00%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		306 247,90	299 245,90	-2,29%
TOTAL		2 105 033,58	1 915 001,89	-9,03%
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	18 000,00	720 517,00	3902,87%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	200 000,00	-	-100,00%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	84 309,93	-	-100,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 495,51	-	-100,00%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	72 937,04	-	-100,00%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
Total des recettes d'équipement		403 742,48	720 517,00	78,46%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 345 969,53	203 617,63	-84,87%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-	-	0,00%
138	Autres subv. d'investissement non transférées	-	-	0,00%
024	PRODUITS DES CESSIONS	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	64 784,40	67 051,85	3,50%
Total des recettes financières		1 410 753,93	270 669,48	-80,81%
4582	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
Total des recettes réelles d'investissement		1 814 496,41	991 186,48	-45,37%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	0,00%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 429 946,92	1 361 582,30	-4,78%
041	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-	-	0,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 429 946,92	1 361 582,30	-4,78%
TOTAL		3 244 443,33	2 352 768,78	-27,48%
001	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	- 1 248 725,15	- 109 315,40	-91,25%
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		- 109 315,40	328 451,49	-400,46%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET EAU
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 726 236,09	4 017 656,80	7,82%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	395 085,06	380 696,59	-3,64%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 432 014,00	1 044 783,00	-27,04%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 412 545,19	1 050 268,38	-56,47%
Total des dépenses de gestion courante		7 965 880,34	6 493 404,77	-18,48%
66	CHARGES FINANCIERES	112 344,32	150 624,77	34,07%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	70 935,40	98 351,71	38,65%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	91 000,00	-	-100,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	-	-	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 240 160,06	6 742 381,25	-18,18%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	0,00%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	808 598,89	807 417,92	-0,15%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		808 598,89	807 417,92	-0,15%
TOTAL		9 048 758,95	7 549 799,17	-16,57%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	14 042,10	19 102,58	36,04%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	8 593 238,40	8 446 449,79	-1,71%
73	IMPOTS ET TAXES	-	-	0,00%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	37 330,19	18 785,99	-49,68%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 404,54	3 500,10	2,81%
Total des recettes de gestion courante		8 648 015,23	8 487 838,46	-1,85%
76	PRODUITS FINANCIERS	-	-	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	75 832,13	14 927,75	-80,31%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	28 755,55	12 442,22	-56,73%
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 752 602,91	8 515 208,43	-2,71%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	229 725,72	214 411,77	-6,67%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		229 725,72	214 411,77	-6,67%
TOTAL		8 982 328,63	8 729 620,20	-2,81%
002	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	4 034 307,70	3 901 057,68	-3,30%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		3 967 877,38	5 080 878,71	28,05%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET EAU
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 970,81	3 275,00	-53,02%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 607 094,33	1 212 459,99	-24,56%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	0,00%
Total des dépenses d'équipement		1 614 065,14	1 215 734,99	-24,68%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	0,00%
13	SUBV D'INVESTISSEMENT	-	-	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	271 814,50	329 293,61	21,15%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	0,00%
Total des dépenses financières		271 814,50	329 293,61	21,15%
4581	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
Total des dépenses réelles d'investissement		1 885 879,64	1 545 028,60	-18,07%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	229 725,72	214 411,77	-6,67%
041	OPERATION PATRIMONIALES	-	-	0,00%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		229 725,72	214 411,77	-6,67%
TOTAL		2 115 605,36	1 759 440,37	-16,84%
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	168 723,70	76 210,50	-54,83%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000,00	-	-100,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	0,00%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	0,00%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
Total des recettes d'équipement		1 168 723,70	76 210,50	-93,48%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	715 103,30	133 806,41	-81,29%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-	-	0,00%
138	Autres subv. d'investissement non transférées	-	-	0,00%
024	PRODUITS DES CESSIONS	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	0,00%
Total des recettes financières		715 103,30	133 806,41	-81,29%
4582	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
Total des recettes réelles d'investissement		1 883 827,00	210 016,91	-88,85%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	0,00%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	808 598,89	807 417,92	-0,15%
041	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-	-	0,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement		808 598,89	807 417,92	-0,15%
TOTAL		2 692 425,89	1 017 434,83	-62,21%
001	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	- 643 640,23	- 66 819,70	-89,62%
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		- 66 819,70	- 808 825,24	1110,46%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET DECHETS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 054 715,89	7 839 465,44	-2,67%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 043 756,64	1 002 176,26	-3,98%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	-	-	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	84 786,76	167 615,55	97,69%
Total des dépenses de gestion courante		9 183 259,29	9 009 257,25	-1,89%
66	CHARGES FINANCIERES	146 113,62	135 802,12	-7,06%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	84 212,74	132 587,19	57,44%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	-	-	0,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	-	-	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 413 585,65	9 277 646,56	-1,44%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	0,00%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	600 289,57	865 779,87	44,23%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		600 289,57	865 779,87	44,23%
TOTAL		10 013 875,22	10 143 426,43	1,29%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	78 991,95	74 491,50	-5,70%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	8 237 037,88	9 048 633,07	9,85%
73	IMPOTS ET TAXES	-	-	0,00%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	672 575,26	805 544,79	19,77%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	0,00%
Total des recettes de gestion courante		8 988 605,09	9 928 669,36	10,46%
76	PRODUITS FINANCIERS	54 340,03	49 938,44	-8,10%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 995,21	381 155,54	9440,31%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	55 113,36	14 397,20	-73,88%
Total des recettes réelles de fonctionnement		9 102 053,69	10 374 160,54	13,98%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	83 746,36	83 186,08	-0,67%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		83 746,36	83 186,08	-0,67%
TOTAL		9 185 800,05	10 457 346,62	13,84%
002 DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1		1 190 306,07	362 230,90	-69,57%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		362 230,90	676 151,09	86,66%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET DECHETS
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
13	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT TRANSFERABLE	-	-	0,00%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	85 595,92	12 821,52	-85,02%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	92 562,71	74 326,10	-19,70%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 374,47	-	-100,00%
Total des dépenses d'équipement		180 533,10	87 147,62	-51,73%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	182 399,38	190 656,64	4,53%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	0,00%
Total des dépenses financières		182 399,38	190 656,64	4,53%
4581	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
Total des dépenses réelles d'investissement		362 932,48	277 804,26	-23,46%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	83 746,36	83 186,08	-0,67%
041	OPERATION PATRIMONIALES	-	-	0,00%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		83 746,36	83 186,08	-0,67%
TOTAL		446 678,84	360 990,34	-19,18%
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	959,64	2 492,00	159,68%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	-	0,00%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	0,00%
Total des recettes d'équipement		959,64	2 492,00	159,68%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 113,82	36 108,37	296,19%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-	-	0,00%
138	Autres subv. d'investissement non transférées	-	-	0,00%
024	PRODUITS DES CESSIONS	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	264 369,92	100 088,43	-62,14%
Total des recettes financières		273 483,74	136 196,80	-50,20%
4582	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
Total des recettes réelles d'investissement		274 443,38	138 688,80	-49,47%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	0,00%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	600 289,57	865 779,87	44,23%
041	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-	-	0,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement		600 289,57	865 779,87	44,23%
TOTAL		874 732,95	1 004 468,67	14,83%
001 DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1		380 605,28	808 659,39	112,47%
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		808 659,39	1 452 137,72	79,57%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET RESEAU CHALEUR BOIS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	79 106,34	57 937,70	-26,76%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-	-	0,00%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	-	-	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	0,01	0,00%
Total des dépenses de gestion courante		79 106,34	57 937,71	-26,76%
66	CHARGES FINANCIERES	11 057,72	12 476,82	12,83%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	380,00	0,00%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	-	-	0,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	-	-	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		90 164,06	70 794,53	-21,48%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	0,00%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	40 330,00	43 056,00	6,76%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		40 330,00	43 056,00	6,76%
TOTAL		130 494,06	113 850,53	-12,75%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	-	-	0,00%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	26 649,18	85 849,01	222,15%
73	IMPOTS ET TAXES	-	-	0,00%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	-	-	0,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	63,88	0,00%
Total des recettes de gestion courante		26 649,18	85 912,89	222,38%
76	PRODUITS FINANCIERS	-	-	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	0,00%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	0,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		26 649,18	85 912,89	222,38%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 933,84	1 933,84	0,00%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 933,84	1 933,84	0,00%
TOTAL		28 583,02	87 846,73	207,34%
002	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	- 77 111,68	- 179 022,72	132,16%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		- 179 022,72	- 205 026,52	14,53%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET RESEAU CHALEUR BOIS
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 040,00	72 406,89	415,72%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	106 635,03	71 700,60	-32,76%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	17 000,00	0,00%
Total des dépenses d'équipement		120 675,03	161 107,49	33,51%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	315 271,68	19 894,69	-93,69%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	0,00%
Total des dépenses financières		315 271,68	19 894,69	-93,69%
4581	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
Total des dépenses réelles d'investissement		435 946,71	181 002,18	-58,48%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 933,84	1 933,84	0,00%
041	OPERATION PATRIMONIALES	300 000,00	-	-100,00%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		301 933,84	1 933,84	-99,36%
TOTAL		737 880,55	182 936,02	-75,21%
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	461 331,62	46 200,60	-89,99%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	300 000,00	135 000,00	-55,00%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 100,00	-	-100,00%
Total des recettes d'équipement		763 431,62	181 200,60	-76,26%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	0,00%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-	-	0,00%
138	Autres subv. d'investissement non transférées	-	-	0,00%
024	PRODUITS DES CESSIONS	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	0,00%
Total des recettes financières		-	-	0,00%
4582	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
Total des recettes réelles d'investissement		763 431,62	181 200,60	-76,26%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	0,00%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	40 330,00	43 056,00	6,76%
041	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	300 000,00	-	-100,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement		340 330,00	43 056,00	-87,35%
TOTAL		1 103 761,62	224 256,60	-79,68%
001	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	- 497 997,80	- 132 116,73	-73,47%
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		- 132 116,73	- 90 796,15	-31,28%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET CENTRE DE CONGRES
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	586 357,99	184 245,44	-68,58%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-	-	0,00%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	-	-	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	0,29	0,00%
	Total des dépenses de gestion courante	586 357,99	184 245,73	-68,58%
66	CHARGES FINANCIERES	65 409,79	109 781,03	67,84%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	83 612,04	41 666,67	-50,17%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	-	-	0,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	-	-	0,00%
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	735 379,82	335 693,43	-54,35%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	0,00%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	157 895,00	179 978,00	13,99%
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	157 895,00	179 978,00	13,99%
TOTAL		893 274,82	515 671,43	-42,27%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	-	-	0,00%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	-	-	0,00%
73	IMPOTS ET TAXES	-	-	0,00%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 500,00	2 500,00	-66,67%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	812 270,10	435 066,14	-46,44%
	Total des recettes de gestion courante	819 770,10	437 566,14	-46,62%
76	PRODUITS FINANCIERS	-	-	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	4 600,57	0,00%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	0,00%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	819 770,10	442 166,71	-46,06%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	73 504,72	73 504,72	0,00%
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	73 504,72	73 504,72	0,00%
TOTAL		893 274,82	515 671,43	-42,27%
002	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	-	-	0,00%
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-	-	0,00%

**PRESENTATION GENERALE du BUDGET CENTRE DE CONGRES
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	145 929,65	283 756,50	94,45%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 806 372,97	17 979,59	-99,63%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	774 607,54	240 452,07	-68,96%
	Total des dépenses d'équipement	5 726 910,16	542 188,16	-90,53%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	139 691,36	216 096,12	54,70%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	0,00%
	Total des dépenses financières	139 691,36	216 096,12	54,70%
4581	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 866 601,52	758 284,28	-87,07%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	73 504,72	73 504,72	0,00%
041	OPERATION PATRIMONIALES	-	-	0,00%
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	73 504,72	73 504,72	0,00%
TOTAL		5 940 106,24	831 789,00	-86,00%
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Pour mémoire CA 2013	CA 2014	Evolution
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 205 151,00	-	-100,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 539 767,83	760 000,00	-78,53%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	-	-	0,00%
	Total des recettes d'équipement	5 744 918,83	760 000,00	-86,77%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	0,00%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-	-	0,00%
138	Autres subv. d'investissement non transférées	-	-	0,00%
024	PRODUITS DES CESSIONS	-	-	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	0,00%
	Total des recettes financières	-	-	0,00%
4582	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	0,00%
	Total des recettes réelles d'investissement	5 744 918,83	760 000,00	-86,77%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	0,00%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	157 895,00	179 978,00	13,99%
041	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-	-	0,00%
	Total des recettes d'ordre d'investissement	157 895,00	179 978,00	13,99%
TOTAL		5 902 813,83	939 978,00	-84,08%
001	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE N-1	-	37 292,41	0,00%
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-	70 896,59	-290,11%

Il est proposé de :

- prendre acte de la présentation faite du Compte Administratif 2014
- prendre acte du fait que le compte administratif est conforme au compte de gestion du Percepteur et de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le document officiel joint,
- constater la sincérité des restes à réaliser,
- prendre acte de la communication faite du bilan foncier de l'année 2014,
- prendre acte de la communication faite sur les résultats d'activités et le bilan financier de l'année 2014 de la SEM VALCOSEM,
- prendre acte de la communication faite sur les associations subventionnées en 2014,
- autoriser le Président ou son représentant à signer ce dernier.

François-Régis Valette et Claude Ducert ayant exercé la présidence au cours de l'exercice budgétaire 2014 sortent de la salle du Conseil avant que soit procédé au vote.

Le Compte administratif 2014 est adopté par 52 voix Pour, 1 Contre, 2 Abstentions et 2 refus de vote.

2 - Finances : Reprise affectation du résultat

Pour faire suite à l'adoption du compte administratif, il convient réglementairement de procéder à l'affectation du résultat 2014.

Budget 01 principal

Le compte administratif 2014 fait apparaître en :

Section de fonctionnement

-Résultat excédentaire : 4 194 345,82 €

Section d'investissement

-Résultat déficitaire : -570 282,16 €

*Restes à réaliser : 566 000 €

Par ailleurs, le CIAS (centre intercommunal d'action sociale) a été dissous au 31/12/2014. Le compte administratif du budget principal du CIAS pour 2014 a été adopté par le conseil d'administration du CIAS le 29 avril dernier. Ce dernier fait apparaître un déficit de fonctionnement de 4 916 265,20 € (intégralement compensé par des non-rattachements nets au titre de l'exercice 2014 de 4,9 M€ qui sont repris dans le cadre du budget supplémentaire 2015 – soit en recettes 5,1 M€ contrat enfance jeunesse CEJ, redevances familles et prestation de service unique PSU et en dépenses 0,2 M€).

Par conséquent, l'affectation du résultat 2014 doit tenir compte des comptes administratifs du budget principal du Sicoval et du budget principal du CIAS.

Il est donc proposé un report sur le budget 2015 comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 = -570 282,16 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 = -721 919,38 €

et d'inscrire au budget supplémentaire 2015 les restes à réaliser de fonctionnement du CIAS pour 5,1 M€ en recettes et 0,2 M€ en dépenses, soit +4,9 M€.

Budget 02 pépinières

Le compte administratif 2014 fait apparaître en :

Section de fonctionnement

-Résultat déficitaire : -13 869,79 €

Section d'investissement

-Résultat excédentaire : 980 947,42€

Constatant sur la section d'investissement que :

-Les restes à réaliser sont de 0 €

Il est proposé un report sur le budget 2015 comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 = 980 947,42 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 = -13 869,79 €

Budget 03 ZAC

Le compte administratif 2014 fait apparaître en :

Section de fonctionnement

-Résultat excédentaire : 34 920,08 €

Section d'investissement

-Résultat excédentaire : 177 084,39 €

Constatant sur la section d'investissement que :

-Les restes à réaliser sont de 0 €

Il est proposé un report sur le budget 2015 comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 = 177 084,39 €

- Au report en fonctionnement, au compte 002 = 34 920,08 €

Budget 04 transport

Le compte administratif 2014 fait apparaître en :

Section de fonctionnement

-Résultat : 0 €

Section d'investissement

-Résultat : 0 €

Il n'y a pas de report sur ce budget.

Budget 05 emploi - formation

Le compte administratif 2014 fait apparaître en :

Section de fonctionnement

-Résultat : 0 €

Section d'investissement

-Résultat excédentaire : 15 162,45 €

Constatant sur la section d'investissement que :

-Les restes à réaliser sont de 0 €

Il est proposé un report sur le budget 2015 comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 = 15 162,45 €

- Au report en fonctionnement, au compte 002 = 0 €

Budget 06 équipements intercommunaux

Le compte administratif 2014 fait apparaître en :

Section de fonctionnement

-Résultat excédentaire : 101 814,66 €

Section d'investissement

-Résultat excédentaire : 120 588,66 €

Constatant sur la section d'investissement que :

-Les restes à réaliser sont de 0 €

Il est proposé un report sur le budget 2015 comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 = 120 588,66 €

- Au report en fonctionnement, au compte 002 = 101 814,66 €

Budget 07 assainissement

Le compte administratif 2014 fait apparaître en :

Section de fonctionnement

-Résultat excédentaire : 2 769 561,50 €

Section d'investissement

-Résultat excédentaire : 328 451,49 €

Constatant sur la section d'investissement que :

-Les restes à réaliser sont de 0 €

Il est proposé une affectation du résultat sur le budget 2015 comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 = 328 451,49 €

- Au report en fonctionnement, au compte 002 = 2 769 561,50 €.

Budget 08 eau

Le compte administratif 2014 fait apparaître en :

Section de fonctionnement

-Résultat excédentaire : 5 080 878,71 €

Section d'investissement

-Résultat déficitaire : -808 825,24 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Les restes à réaliser sont de 0 €
 - et que le résultat est de : -808 825,24 €
- Il existe donc un besoin de financement sur la section d'investissement de -808 825,24 €.
- Il est proposé une affectation du résultat sur le budget 2015 comme suit :
- Au financement de l'investissement, au compte 1068 = 808 825,24 €
 - Au report en fonctionnement, au compte 002 = 4 272 053,47 €.

Budget 49 déchets

Le compte administratif 2014 fait apparaître en :

Section de fonctionnement

-Résultat excédentaire : 676 151,09 €

Section d'investissement

-Résultat excédentaire : 1 452 137,72 €

Constatant sur la section d'investissement que :

-Les restes à réaliser sont de 0 €

Il est proposé un report sur le budget 2015 comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 = 1 452 137,72 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 = 676 151,09 €

Budget 10 réseau chaleur

Le compte administratif 2014 fait apparaître en :

Section de fonctionnement

-Résultat déficitaire : -205 026,52 €

Section d'investissement

-Résultat déficitaire : -90 796,15 €

Constatant sur la section d'investissement que :

-Les restes à réaliser sont de 0 €

Il est proposé un report sur le budget 2015 comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 = -90 796,15 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 = -205 026,52 €

Budget 11 centre de congrès

Le compte administratif 2014 fait apparaître en :

Section de fonctionnement

-Résultat : 0 €

Section d'investissement

-Résultat excédentaire : 70 896,59 €

Constatant sur la section d'investissement que :

-Les restes à réaliser sont de 0 €

Il est proposé un report sur le budget 2014 comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 = 70 896,59 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 = 0 €

Les résultats constatés seront reportés et affectés tels que détaillés dans le tableau ci-après.

TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS 2014											
	SICOVAL										
RESULTATS	Budget 01 principal	Budget 02 pépinières	Budget 03 ZAC	Budget 04 transport	Budget 5 emploi/format ion	Budget 6 équipements interco.	Budget 07 assainissement	Budget 08 eau	Budget 49 déchets	Budget 10 réseau chaleur	Budget 11 centre congrès
Résultat de Fonctionnement N-1 reporté	3 641 052,20			0,00		88 971,02	1 829 904,94	3 901 057,68	362 230,90	-179 022,72	
Résultat de Fonctionnement N	-4 362 971,58	-13 869,79	34 920,08	0,00	0,00	12 843,64	939 656,56	1 179 821,03	313 920,19	-26 003,80	0,00
RESULTAT de FONCTIONNEMENT à affecter	-721 919,38	-13 869,79	34 920,08	0,00	-	101 814,66	2 769 561,50	5 080 878,71	676 151,09	-205 026,52	0,00
Résultat d'Investissement N-1 reporté	-1 888 258,81	2 339 840,04	301 895,14		6 568,91	140 265,92	-109 315,40	-66 819,70	808 659,39	-132 116,73	-37 292,41
Résultat d'Investissement N	1 317 976,65	-1 358 892,62	-124 810,75		8 593,54	-19 677,26	437 766,89	-742 005,54	643 478,33	41 320,58	108 189,00
RESULTAT d'INVESTISSEMENT	-570 282,16	980 947,42	177 084,39	0,00	15 162,45	120 588,66	328 451,49	-808 825,24	1 452 137,72	-90 796,15	70 896,59
Solde des Restes à Réaliser	566 000,00										
RESULTAT D'INVESTISSEMENT APRES RESTES A REALISER	-4 282,16	980 947,42	177 084,39	0,00	15 162,45	120 588,66	328 451,49	-808 825,24	1 452 137,72	-90 796,15	70 896,59
Résultat de l'exercice sans RAR	-3 044 994,93	-1 372 762,41	-89 890,67	0,00	8 593,54	-6 833,62	1 377 423,45	437 815,49	957 398,52	15 316,78	108 189,00
Résultat de l'exercice avec RAR	-2 478 994,93	-1 372 762,41	-89 890,67	0,00	8 593,54	-6 833,62	1 377 423,45	437 815,49	957 398,52	15 316,78	108 189,00
Résultat Total de clôture sans RAR	-1 292 201,54	967 077,63	212 004,47	0,00	15 162,45	222 403,32	3 098 012,99	4 272 053,47	2 128 288,81	-295 822,67	70 896,59
Résultat Total de clôture avec RAR	-726 201,54	967 077,63	212 004,47	0,00	15 162,45	222 403,32	3 098 012,99	4 272 053,47	2 128 288,81	-295 822,67	70 896,59
AFFECTATION DES RESULTATS											
Affectation à la section investissement (1068)								808 825,24			
(002 DF) - Déficit de fonctionnement reporté	721 919,38	13 869,79								205 026,52	
(002 RF) - Excédent de fonctionnement reporté			34 920,08			101 814,66	2 769 561,50	4 272 053,47	676 151,09		
(001 DI) - Déficit d'investissement reporté	570 282,16							808 825,24		90 796,15	
(001 RI) - Excédent d'investissement reporté		980 947,42	177 084,39		15 162,45	120 588,66	328 451,49		1 452 137,72		70 896,59

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget 2015 telle que présentée ci-dessus.

Adopté par 55 voix Pour, 1 Contre, 2 Abstentions et 1 Refus de vote.

3 - Finances : Vote du Budget supplémentaire

Le conseil communautaire a adopté le Budget Primitif pour 2015 le 15 décembre 2014 à la suite du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 1^{er} décembre actant notamment la dissolution du CIAS.

Dans la situation financière marquée par la poursuite d'un contexte particulièrement difficile avec l'accélération de la baisse de la DGF (-1,3 M€) et augmentation du prélèvement au titre du FPIC (+0,15 M€), une démarche de rationalisation a été lancée. Elle vise à compenser les pertes de ressources qui viennent ponctionner le budget du Sicoval pour l'année 2015.

Après plusieurs mois de travail sur le premier semestre, l'ensemble des solutions retenues lors du conseil communautaire du 4 mai dernier dans le cadre de cette démarche participative de rationalisation permettent d'atteindre un objectif d'économies de 1,4 M€ sur plusieurs axes :

Economies ciblées :

a) diminution des subventions et participations à divers organismes, associations et manifestations (0,13 M€) ;

b) redéploiement des missions au sein des services, de nouveaux partenariats extérieurs et une optimisation des subventions reçues (0,2 M€) ;

c) recentrage des périmètres d'activités dans le temps, révision du nombre d'actions et de prestations réalisées (0,28 M€) ;

d) optimisation des locaux et moyens généraux (0,04 M€) ;

Economies sur l'ensemble de la masse salariale (0,44 M€) ;

Economies linéaires multi directions (0,3 M€).

De plus, lors du conseil communautaire du 13 avril 2015 une hausse des taux de 0,4% de la fiscalité communautaire a été votée pour cet exercice.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter un budget supplémentaire reprenant l'ensemble des ajustements de crédits nécessaires à l'exercice 2015 et intégrant à la fois :

- les économies actées et les corrections budgétaires,

- la baisse des dotations et la hausse fiscale,

- l'intégration de la répartition actualisée des frais de gestion refacturés du budget principal vers les autres budgets du Sicoval,

- l'ajustement des AP/CP,

- les résultats 2014 constatés au compte administratif.

En effet, l'exécution budgétaire 2014 marquée par une érosion des niveaux d'épargne fait ressortir pour le budget principal du Sicoval en section de fonctionnement un résultat excédentaire de 4 194 345,82 € et en section d'investissement un résultat déficitaire de -570 282,16 € et des restes à réaliser pour 566 000 €.

Ces résultats doivent être cumulés avec ceux du budget principal du CIAS suite à sa dissolution au 31/12/2014. Or le compte administratif du CIAS pour 2014 qui a été adopté par le conseil d'administration du CIAS le 29 avril dernier fait apparaître un déficit de fonctionnement de 4 916 265,20 € intégralement compensé par des non-rattachements nets au titre de l'exercice 2014 de 4,9 M€ qui sont repris sur l'exercice 2015 dans le cadre du budget supplémentaire (en recettes 5,1 M€ contrat enfance jeunesse CEJ, redevances familles et prestation de service unique PSU et en dépenses 0,2 M€).

Par conséquent, l'intégration des résultats 2014 dans le budget supplémentaire 2015 soumis au vote correspond en section de fonctionnement à un résultat déficitaire de -721 919,38 € et en section d'investissement à un résultat déficitaire de -570 282,16 €.

Les tableaux ci-après détaillent les balances générales et les équilibres du budget supplémentaire 2015. Tous les budgets annexes sont équilibrés à l'exception du budget annexe eau potable qui est en suréquilibre d'investissement pour +1 641 875,04 €.

L'ensemble des budgets étant équilibrés, il est proposé au conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire 2015 pour :

- Le budget principal,

- Le budget annexe pépinières et autres bâtiments,

- Le budget annexe formation,

- Le budget annexe centre de congrès,

- Le budget annexe aménagement et commercialisation de terrains,

- Le budget annexe équipements intercommunaux,

- Le budget annexe assainissement,
- Le budget annexe eau potable,
- Le budget annexe déchets ménagers,
- Le budget annexe réseau chaleur.

Adopté par 51 voix Pour, 3 Contre, 3 Abstentions et 2 refus de vote.

4 - Finances : Autorisations de programmes 2015

Le Sicoval gère une partie de ses investissements sous la forme d'AP/CP afin de disposer d'un outil de suivi performant compte tenu de la pluriannualité des opérations concernées.

En effet, cette procédure permet à la communauté d'agglomération de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la communauté d'agglomération ou à des subventions versées à des tiers.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Toute modification ou ajustement des AP/CP se fait par délibération du conseil communautaire.

Le tableau détaillé ci-joint propose pour chaque budget les autorisations de programmes inscrites pour l'exercice budgétaire 2015.

Les AP actuelles sont prolongées jusqu'à fin 2015 et couvrent la période de 2012 à 2015.

-voter les modifications de crédits des AP/CP pour la période 2012-2015, dont le détail est repris sur les tableaux ci-après ;

-autoriser le Président ou son représentant à signer tout document y afférent

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN DEPENSES

Budget	Programme	N° AP	Libellé AP	Total vote AP	Montant des AP		Montant des CP				
				Total vote AP	Proposition AP	Total Global AP	Total financé	CP 2015 votés	Propositions CP BS 2015	Total CP 2015	Reste à financer
01	AIDEPIERRE	2010-1	AIDE A LA PIERRE	6 918 819,00	0,00	6 918 819,00	4 095 715,49	1 606 280,00	1 178 124,00	2 784 404,00	38 699,51
	AIDEPIERRE	2014-1	AIDE A LA PIERRE	7 230 000,00	0,00	7 230 000,00	332 300,00	200 000,00	720 876,00	920 876,00	5 976 824,00
	AIRESGDV	2010-1	AIRES DES GENS DU VOYAGE	3 670 422,00	0,00	3 670 422,00	2 025 911,94	46 530,00	-31 730,00	14 800,00	1 629 710,06
	CPER	2010-1	CONTRAT PROJET ETAT REGION 2007-2013	642 000,00	0,00	642 000,00	221 000,00	0,00	0,00	0,00	421 000,00
	CTI	2010-2	CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL BELBERAUD	2 355 533,00	0,00	2 355 533,00	680 081,67	0,00	0,00	0,00	1 675 451,33
	FLORALIES	2010-1	PLAN DE SAUVEGARDE FLORALIES	227 812,00	0,00	227 812,00	163 577,06	57 000,00	0,00	57 000,00	7 234,94
	LGV	2010-1	LGV	444 335,00	0,00	444 335,00	36 255,41	0,00	0,00	0,00	408 079,59
	OUTILINFO	2010-1	MODERNISATION OUTILS INFORMATIQUES	1 395 309,00	0,00	1 395 309,00	1 014 805,41	0,00	0,00	0,00	380 503,59
	PASSFONCIE	2010-1	Pass foncier	97 000,00	0,00	97 000,00	97 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RAMIERS	2010-1	RESERVE NATURELLE DES RAMIERS	954 970,00	0,00	954 970,00	403 823,05	181 300,00	-176 800,00	4 500,00	546 646,95
	REQUALIFZA	2010-2	REQUALIFICATION DES ZAC	3 193 305,00	0,00	3 193 305,00	2 548 032,48	1 200 000,00	-858 000,00	342 000,00	303 272,52
	SCHEMAINFO	2012-1	SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEME INFORMATION 2012-2014	1 562 000,00	0,00	1 562 000,00	812 785,23	1 293 000,00	-577 000,00	716 000,00	33 214,77
	SIGNALETIQ	2010-1	SIGNALETIQUE DU TERRITOIRE	120 000,00	0,00	120 000,00	22 961,95	75 000,00	0,00	75 000,00	22 038,05
	VOIRIE	2012-1	VOIRIE INTERCOMMUNALE	29 490 294,00	420 000,00	29 910 294,00	23 546 874,19	13 043 200,00	-6 682 080,00	6 361 120,00	2 299,81
	VOIRIE	2012-2	VOIRIE ZAC ET INTERSERVICES	1 543 500,00	0,00	1 543 500,00	632 500,65	114 500,00	-114 500,00	0,00	910 999,35
VOIRIE	2012-4	VOIRIE MANDAT COMMUNES	1 293 000,00	0,00	1 293 000,00	772 872,59	500 000,00	-150 000,00	350 000,00	170 127,41	
01	TOTAL DU BUDGET GENERAL			61 138 299,00	420 000,00	61 558 299,00	37 406 497,12	18 316 810,00	-6 691 110,00	11 625 700,00	12 526 101,88
03	AMEECO	2010-1	AMEECO	27 987 422,00	5 000 000,00	32 987 422,00	16 510 719,52	8 554 267,88	7 863 263,64	16 417 531,52	59 170,96
	RESERVES	2013-1	RESERVES	2 000 000,00	1 000 000,00	3 000 000,00	686 753,65	951 803,12	1 267 452,00	2 219 255,12	93 991,23
	ZH	2010-1	Opérations d'habitat	19 886 410,00	0,00	19 886 410,00	14 124 633,79	4 281 394,75	-1 175 708,26	3 105 686,49	2 656 089,72
03	TOTAL DU BUDGET ANNEXE ZAC			49 873 832,00	6 000 000,00	55 873 832,00	31 322 106,96	13 787 465,75	7 955 007,38	21 742 473,13	2 809 251,91
07	ASSAINISSE	2010-1	Schéma directeur	12 500 000,00	0,00	12 500 000,00	6 892 631,52	2 492 281,00	2 693 176,55	5 185 457,55	421 910,93
07	TOTAL DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			12 500 000,00	0,00	12 500 000,00	6 892 631,52	2 492 281,00	2 693 176,55	5 185 457,55	421 910,93
08	AEP	2010-1	Travaux AEP	7 500 103,00	1 300 000,00	8 800 103,00	5 465 617,41	2 978 994,00	294 101,00	3 273 095,00	61 390,59
08	TOTAL DU BUDGET ANNEXE EAU			7 500 103,00	1 300 000,00	8 800 103,00	5 465 617,41	2 978 994,00	294 101,00	3 273 095,00	61 390,59
10	RCB	2010-1	Equipement du lotissement En-Turet	1 260 609,00	10 000,00	1 270 609,00	1 257 687,85	74 500,00	-64 500,00	10 000,00	2 921,15
	RCB	2012-1	CAMUS SOULEIHADÉ	1 762 300,00	0,00	1 762 300,00	105 546,89	823 565,00	535 023,00	1 358 588,00	298 165,11
10	TOTAL DU BUDGET ANNEXE RESEAU BOIS CHAL			3 022 909,00	10 000,00	3 032 909,00	1 363 234,74	898 065,00	470 523,00	1 368 588,00	301 086,26
11	DIAGORA	2013-1	RENOVATION CONGRES	6 914 160,00	0,00	6 914 160,00	1 512 673,50	1 898 057,00	-1 708 057,00	190 000,00	5 211 486,50
11	TOTAL DU BUDGET ANNEXE CENTRE CONGRES			6 914 160,00	0,00	6 914 160,00	1 512 673,50	1 898 057,00	-1 708 057,00	190 000,00	5 211 486,50
Somme :				140 949 303,00	7 730 000,00	148 679 303,00	83 962 761,25	40 371 672,75	3 013 640,93	43 385 313,68	21 331 228,07

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN RECETTES

Budget	Programme	N° AP	Libellé AP	Total vote AP	Montant des AP		Montant des CP				
				Total vote AP	Proposition AP	Total Global AP	Total financé	CP 2015 votés	Propositions CP BS 2015	Total CP 2015	Reste à financer
01	AIDIEPIERRE	2010-2	Crédits délégués de l'Etat	4 535 799,00	0,00	4 535 799,00	3 145 688,56	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	390 110,44
	AIDIEPIERRE	2014-2	CREDITS DELEGUES DE L'ETAT	6 030 000,00	0,00	6 030 000,00	0,00	1 005 000,00	400 000,00	1 405 000,00	4 625 000,00
	AIRESGDV	2010-2	AIRES GDV - SUBV et FCTVA	379 660,00	0,00	379 660,00	1 126 851,73	0,00	1 887,00	1 887,00	-749 078,73
	CTI	2010-3	CTI CREDITS	4 376 989,00	0,00	4 376 989,00	4 312 465,14	0,00	0,00	0,00	64 523,86
	FLORALIES	2012-1	PLAN DE SAUVEGARDE FLORALIES	774,00	0,00	774,00	0,00	0,00	0,00	0,00	774,00
	OUTILINFO	2010-2	OUTILINFO CREDITS	210 408,00	0,00	210 408,00	185 686,66	0,00	0,00	0,00	24 721,34
	PASSFONCIE	2010-2	Subventions Pass foncier de l'Etat	47 500,00	0,00	47 500,00	47 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RAMIERS	2010-2	RAMIERS CREDITS	151 211,00	0,00	151 211,00	240 369,35	28 417,00	-27 679,00	738,00	-89 896,35
	REQUALIFZA	2010-3	REQUALIFICATION ZAC R	494 387,00	0,00	494 387,00	377 589,60	320 876,00	-167 538,00	153 338,00	-36 540,60
	SCHEMAINFO	2012-2	SCHEMA INFO 2012-2014	10 992,00	0,00	10 992,00	110 796,36	203 789,00	59 114,00	262 903,00	-362 707,36
	SIGNALETIQ	2010-2	RECETTES SIGNALETIQUE DU TERRITOIRE	18 578,00	0,00	18 578,00	2 607,63	11 820,00	0,00	11 820,00	4 150,37
	VOIRIE	2012-3	VOIRIE INTERCOMMUNALE RECETTE	15 688 300,00	0,00	15 688 300,00	8 905 639,10	10 560 033,00	-7 472 083,00	3 087 950,00	3 694 710,90
	VOIRIE	2012-5	VOIRIE MANDAT COMMUNES RECETTES	1 293 000,00	0,00	1 293 000,00	474 968,48	500 000,00	-150 000,00	350 000,00	468 031,52
	VOIRIE	2012-6	VOIRIE ZAC ET INTERSERVICES	3 096,00	0,00	3 096,00	0,00	3 152,00	-3 152,00	0,00	3 096,00
01	TOTAL DU BUDGET GENERAL			33 240 694,00	0,00	33 240 694,00	18 930 162,61	13 633 087,00	-7 359 451,00	6 273 636,00	8 036 895,39
03	AMEECO	2010-2	RECETTES AMEECO	38 595 285,00	0,00	38 595 285,00	10 765 773,93	6 294 500,62	-2 367 210,62	3 927 290,00	23 902 221,07
	RESERVES	2013-2	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	402,35	0,00	402,35	-402,35
	ZH	2010-3	Habitat recettes	33 200 560,00	0,00	33 200 560,00	24 485 295,69	5 323 327,00	-3 983 618,00	1 339 709,00	7 375 555,31
03	TOTAL DU BUDGET ANNEXE ZAC			71 795 845,00	0,00	71 795 845,00	35 251 069,62	11 618 229,97	-6 350 828,62	5 267 401,35	31 277 374,03
07	ASSAINISSE	2010-2	Subventions	2 440 688,00	0,00	2 440 688,00	536 786,20	50 000,00	0,00	50 000,00	1 853 901,80
07	TOTAL DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			2 440 688,00	0,00	2 440 688,00	536 786,20	50 000,00	0,00	50 000,00	1 853 901,80
08	AEP	2010-2	Subventions	719 400,00	0,00	719 400,00	182 728,58	0,00	0,00	0,00	536 671,42
08	TOTAL DU BUDGET ANNEXE EAU			719 400,00	0,00	719 400,00	182 728,58	0,00	0,00	0,00	536 671,42
10	RCB	2010-2	EN TURET	683 517,00	0,00	683 517,00	568 184,62	161 534,00	0,00	161 534,00	-46 201,62
	RCB	2012-2	CAMUS SOULEIHADÉ	846 000,00	0,00	846 000,00	8 100,00	338 400,00	242 650,00	581 050,00	256 850,00
10	TOTAL DU BUDGET ANNEXE RESEAU BOIS CHAL			1 529 517,00	0,00	1 529 517,00	576 284,62	499 934,00	242 650,00	742 584,00	210 648,38
11	DIAGORA	2013-2	RENOVATION CONGRES	0,00	0,00	0,00	760 000,00	2 274 163,00	-1 829 958,59	444 204,41	-1 204 204,41
11	TOTAL DU BUDGET ANNEXE CENTRE CONGRES			0,00	0,00	0,00	760 000,00	2 274 163,00	-1 829 958,59	444 204,41	-1 204 204,41
Somme :				109 726 144,00	0,00	109 726 144,00	56 237 031,63	28 075 413,97	-15 297 588,21	12 777 825,76	40 711 286,61

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 5 Abstentions et 2 refus de vote

5 - Finances : Participations des budgets annexes aux frais de gestion 2014

Les budgets annexes participent à l'ensemble des frais généraux de la structure. Ces frais sont facturés sur l'exercice N après arrêté des comptes de l'exercice N-1 (compte administratif 2014 adopté le 6/07/2015).

1/ L'assiette :

Les frais généraux indirects partagés par tous les budgets (assiette commune des prestations facturées)

- les services centraux (masse salariale) : ressources humaines, commande publique, finances, comptabilité générale, services techniques, juridique et communication ;
- les frais liés à la ligne de trésorerie ;
- les frais généraux de structure.

Les frais généraux directement affectés à certains budgets :

- MCEF (maison commune emploi formation) imputable au budget « Formation » selon la clé de répartition nombre de m² occupés par le service.
- Diverses dépenses directement imputables aux budgets annexes (coûts des moyens d'impression, de téléphonie et de location de locaux).
- Enfin, les frais du personnel de la cellule Recouvrement (facturation), sont imputés uniquement sur les budgets SPIC (une partie restant toutefois au budget principal du Sicoval).

2/ La méthode

Le mode de calcul pour la ventilation de ces frais a été revu en 2014 afin d'asseoir la répartition sur une clé plus stable d'une année sur l'autre, à savoir le poids global des frais généraux sur les dépenses réelles de fonctionnement, décomposé comme suit :

$$\begin{array}{r}
 \text{Frais généraux indirects partagés tous budgets [6.472.375 €]} \\
 \div \\
 \text{total des dépenses réelles de fonctionnement des 13 budgets Sicoval et CIAS [128.815.380 €]} \\
 = \\
 \text{5,02\%}
 \end{array}$$

Par ailleurs, il est proposé d'apporter comme l'année dernière une décote de 30 % pour les SPIC externalisant leur exploitation, et qui de ce fait impactent moins les services supports tels que RH, comptabilité ou bâtiments.

Les frais de gestion calculés pour l'année 2014 s'élèvent à 6.986.134 € au total (y compris 185.749 € cellule recouvrement/facturation, 282.620 € frais directs et 45.390 € MCEF).

Budgets annexes	Frais 2013 mandatés	Frais 2014 calculés (5,02% des DRF)	frais décôtés de 30% pour les SPIC externalisés	Frais 2014 définitifs
Budget pépinières	112 838	150 327		150 327
Budget ZAC	372 602	425 274		425 274
Budget BAIE	76 803	77 138		77 138
Budget 4 Co	40 465	35 118		35 118
Budget Assainissement	290 182	286 618		286 618
Budget Eau	328 970	523 361	366 353	366 353
Budget Déchets	381 515	558 697	391 088	391 088
Budget Réseau Chaleur	5 120	4 922		4 922
Budget Centre de Congrès	36 071	16 867		16 867
CIAS Budget SSIAD	35 909	43 439		43 439
CIAS Budget SAD	128 068	150 723		150 723
TOTAL PARTICIPATION	1 808 543	2 272 484		1 947 867

Il est proposé :

- d'approuver la répartition des frais de structure 2014 sur les budgets annexes, établie selon les critères énoncés ci-avant, y compris décote de 30% pour les SPIC externalisés
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire de 2015.

Adopté par 54 voix Pour, 4 Abstentions et 1 refus de vote

6/6a - Administration Générale : Modification des statuts de la communauté d'agglomération (SDAN)

Dans le cadre de ses statuts, le Sicoval est compétent en matière de réseaux de télécommunications pour la création et la mise en place d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications en application de l'article L 1511-6 du Code Général des Collectivités ainsi que pour la participation à des groupes fermés d'utilisateurs et la réalisation d'aménagements ou d'équipements d'infrastructures de télécommunications et de réseaux de connectivité mutualisée nécessaire au fonctionnement de ces groupes fermés d'utilisateurs.

Conformément à l'article L1425-2 du CGCT, le Conseil Général de la Haute-Garonne a élaboré un schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) qui vise à couvrir progressivement le territoire départemental en très haut débit, d'ici 15 à 20 ans. Ce schéma est découpé en 3 phases.

La 1ère phase prévoit :

- le raccordement en FTTH (fibre optique jusqu'au domicile) de 80 % des foyers de la Haute-Garonne,
- l'accès des foyers et des entreprises à un débit minimal de 4 Mbits/s,
- la constitution d'un réseau de collecte permettant le raccordement des réseaux FTTH et des sites prioritaires (établissements scolaires, zones d'activités, services publics de santé, ...),
- la valorisation des investissements réalisés ces 10 dernières années par le Conseil Général de la Haute-Garonne.

La 2ème phase permettrait le raccordement en FTTH de près de 95 % du territoire départemental.

La 3ème phase devrait assurer la desserte en FTTH de la quasi-totalité du territoire.

A ce jour, le coût global d'investissement de la phase 1 est estimé à 179,3 M€. Ce coût global n'est pas définitif et pourra faire l'objet d'ajustements en fonction de l'étude d'ingénierie et des recommandations du Comité de Concertation France Très Haut Débit (COCOFTHD) qui validera le projet. En toutes hypothèses, les investissements correspondant à la phase 1 bénéficieront de subventions publiques de la part de l'Union Européenne par l'intermédiaire du FEDER et du FEADER (2,79%), de l'Etat par l'intermédiaire du FSN (19,46%), de la Région Midi-Pyrénées (11,15%) et du Conseil Général de la Haute-Garonne (11,56%). Des recettes d'exploitation versées par les opérateurs de communications électroniques sont également attendues (45,68%). La part de financement supportée par les EPCI bénéficiaires (9,36%) de cet investissement fera l'objet d'une péréquation en fonction de 2 critères : la densité et le potentiel fiscal.

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 2 M€. La participation des EPCI est fixée à 1.50€/habitant pendant 3 ans, puis à 2 €/habitant les années suivantes.

Pour la communauté d'agglomération du SICOVAL, le coût de l'opération est estimé ainsi :

- Coût global d'investissement de la phase 1 : 26 425 000€ dont 3 314 000 € à la charge du SICOVAL
- Coût annuel de fonctionnement : 2€/habitant/an.

Afin de pouvoir bénéficier des financements croisés mentionnés ci-dessus, la mise en œuvre du SDAN doit relever d'une structure intercommunale d'une large assise territoriale. A cet effet, il est envisagé de créer un syndicat mixte ouvert regroupant le département de la Haute-Garonne, et les communautés de communes et d'agglomération intéressées.

Ce groupement sera compétent pour aménager et exploiter des infrastructures, des réseaux et des services de communications électroniques dans les conditions prévues par l'article L1425-1 du CGCT.

Pour adhérer à ce futur syndicat mixte, la communauté d'agglomération du SICOVAL, doit donc préalablement se doter, dans les conditions prévues à l'article L5211.17 du CGCT, de cette compétence. Une fois cette compétence acquise, elle pourra alors participer à la création du syndicat mixte et décider d'y adhérer.

Eu égard à l'intérêt que représente l'accès au très haut débit pour les habitants du territoire, il est proposé :

- d'approuver la prise de compétence « communications électroniques » au titre de l'article L 1425-1 du Code Général des collectivités Territoriales
- de modifier les statuts de la communauté comme suit :

ARTICLE IV : COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

5) En matière de communications électroniques

La communauté a compétence dans ce domaine pour :

- les communications électroniques au titre de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités, à savoir :
- Etablissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques et notamment :
- Etablissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants

d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes, chambres de tirage...) et des câbles (fibre optique ...);

-Etablissement et exploitation de réseaux de communications électroniques et notamment :

- Mise à disposition de fourreaux,

-Location de fibre optique noire,

-Hébergement d'équipements d'opérateurs,

-Fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès Internet,

-Accès et collecte à très haut débit (fibre optique).

-Fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée ».

-D'autoriser le Président ou son représentant à mettre en œuvre toutes mesures pour l'exécution de la présente et à signer tous documents afférents à ce dossier

Les débats de l'assemblée portent sur :

- les données sont découvertes ce soir, il est donc difficile de pouvoir les vérifier et je ne suis pas d'accord pour le cas de ma commune. C'est un investissement important (8€/h) sans compter la participation du conseil départemental qui sera financée sur les impôts et un engagement sur une longue durée. Ce projet n'est pas défendable, il n'y a pas eu de débat et je suis contre ce transfert (Bruno Caubet)

- pour le cas de la commune de Labastide, il n'y a pas de progrès notable (Georges Ravoire) : en effet, la commune de Labastide est déjà couverte par du 4Mg globalement (Pierre Lattard)

- je suis d'accord avec Bruno Caubet, la manière de réfléchir n'est pas acceptable ainsi sur la commune de Fourquevaux, la zone la moins bien desservie est une zone d'activité. Par ailleurs, comment se couvrir sur l'obsolescence de la technologie sur une si longue durée (François Aumonier)

- d'autres informations sont disponibles toutefois il y a des erreurs, des oublis et des incohérences. On ne sait pas sur quoi s'appuyer ainsi la position de l'antenne sur la commune est à l'Est et pas à l'Ouest comme cela serait nécessaire compte tenu de la topographie de la commune. Nous n'avons pas encore la programmation de la phase 2, nous sommes dans l'incertitude (Bruno Mogenicato) : 100% de la population aura au moins 4Mg au terme de la phase 1, pour la phase 2, toutes les communes auront la fibre (Pierre Lattard)

- il faut poser la question des opérateurs qui ne veulent pas s'occuper de zones comme Castanet ou Labège Innopole, peut-on négocier avec eux ? (Henri Arevalo) : la décision ne se prend pas localement, le zonage a été défini au niveau national

- nous avons le cas sur notre commune où la zone la mieux desservie est celle où il n'y a pas d'habitations. Aujourd'hui nous avons une augmentation de notre débit suite à un investissement avec la société Alsatis et parce que nous n'avons pas beaucoup d'abonnés. Notre commune n'aura aucun bénéfice avec ce schéma (Gérard Bolet)

- la commune de Ramonville est intégrée dans le zonage de l'Etat car elle est tournée vers la métropole. Le seul reproche c'est que cela soit ramené à la commune cela devrait être un projet plus intercommunal, en effet, la solidarité ce n'est pas de regarder ce qui se passe au niveau communal, ainsi Ramonville participera même si la commune est déjà couverte. C'est le même débat que nous avons eu pour le PLH, on devrait le prendre au niveau intercommunal pour qu'il soit vu de manière plus globale (Christophe Lubac)

- on se doit d'être solidaire même si on n'a pas d'augmentation de service, c'est pourquoi je vote pour (Pierre Lattard)

- le coût de la phase 1 est de 180M€ alors que l'on peut se poser la question de l'intérêt pour la population de la Haute-Garonne. Est-ce une priorité d'investissement à avoir ? (Jean-Pierre Hardy) : c'est un progrès pour l'ensemble des habitants avec un coût inférieur à celui qui avait été évalué pour offrir tout seul le même service.

Le Président propose à 22h10 une interruption de séance afin qu'Emilienne Poumirol, conseillère départementale puisse s'exprimer sur cette question.

Reprise de la séance à 22h16

Adopté par 41 voix Pour, 14 Contre, 3 Abstentions et 1 refus de vote

6b - Administration Générale : Modification de l'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération

Si depuis le transfert de la compétence action sociale d'intérêt communautaire, le Sicoval assume l'exercice de l'accueil des enfants en centre de loisirs les mercredis après-midi, en prenant appui sur le fait qu'il s'agissait d'un accueil extrascolaire et non périscolaire, le décret n°2014-1320 du 3 novembre 2014, relatif aux règles applicables aux accueils de loisirs périscolaires a modifié l'article R227-1 du code de l'action sociale et des familles, distinguant l'accueil périscolaire et l'accueil extrascolaire des enfants.

Par accueil périscolaire des enfants, on entend désormais l'accueil des enfants les jours d'ouverture des établissements scolaires et par accueil extrascolaire des enfants, le service d'accueil des enfants les jours de fermeture des établissements scolaires (vacances et jours sans école).

Par conséquent, l'exercice et la gestion des services d'accueil des enfants les jours d'école (notamment mercredi après-midi lorsque les enfants vont à l'école le mercredi matin) relèvent suite à ce décret de la compétence des communes, alors que lors de la prise de compétence, cette activité était du ressort de l'intercommunalité.

A titre dérogatoire pour l'année scolaire 2014-2015, le Sicoval a assuré le service, toutefois au terme de cette année de transition, il convient d'adopter une position juridique claire :

- soit en transférant la compétence des communes, ce qui est lourd et qui nécessite pour les communes d'Aureville, Clermont le Fort et Goyrans qui ont transféré la compétence périscolaire au SIEMCA, que ce syndicat renonce à exercer la compétence périscolaire le mercredi après-midi afin d'éviter un chevauchement dans la répartition des compétences,

- soit en modifiant l'intérêt communautaire au titre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire.

C'est cette procédure qui est proposée au conseil de communauté.

Eu égard à la nécessité de maintenir le service d'accueil de loisirs sur le mercredi après-midi par le Sicoval, il est proposé :

- de déterminer l'accueil périscolaire de loisirs pour le mercredi après-midi d'intérêt communautaire

- d'autoriser le Président ou son représentant à mettre en œuvre toutes mesures pour l'exécution de la présente et à signer tous documents afférents à ce dossier

Adopté par 50 voix Pour, 4 Abstentions et 5 refus de vote

7 - Direction Générale des Services: Contrat de Plan Etat Région 2014-2020

Une nouvelle période contractuelle s'engage avec l'Etat et la Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020. Pour cette période, l'Etat et la Région ont fait le choix de concentrer leur action sur un nombre limité de priorités presque toutes partagées avec les fonds européens : « mobilité durable », « enseignement supérieur, recherche, innovation », « Usine du Futur, filières d'avenir », « transition écologique et énergétique », « Techniques d'Information et de Communication », « emploi ».

L'assemblée plénière du Conseil Régional a délibéré sur ce projet le 05 mars dernier. Le Président de la République, François Hollande, a signé le Contrat de Plan Etat-Région 2015- 2020, avec le président de la Région Midi-Pyrénées, Martin Malvy, le 14 avril 2015, pour un montant d'1,7 milliards d'euros.

Ce contrat amène pour partie les financements au développement du territoire en associant et en impliquant collectivités territoriales et organismes publics. Le Sicoval a été amené à solliciter dans le cadre de ce contrat des financements à ses opérations.

Il doit, notamment, comme d'autres collectivités s'y impliquer financièrement. Par principe, les opérations sont financées de la manière suivante : le cout global des opérations est pris pour un tiers par l'Etat, un tiers par la Région et un tiers par le bloc local.

Les collectivités territoriales et organismes publics sont donc appelés à s'associer à cette démarche et la communauté d'agglomération du Sicoval s'engage aux côtés de l'Etat et de la Région dans cette contractualisation.

Dans le cadre du volet « enseignement supérieur, recherche, innovation », les actions prioritaires et la maquette financière prévisionnelle associée ont été préparées lors de comité technique et décisionnel. L'ensemble des concours financiers, des différents partenaires, ont été identifiés pour chaque opération.

Pour la signature de ce CPER, la Région demande à l'ensemble de ces partenaires de confirmer leur participation financière pour les actions auprès desquelles ceux-ci souhaitent s'engager.

Les actions où le Sicoval est appelé et pour lesquelles une confirmation de concours financier est à confirmer sont les suivantes :

- Restaurant universitaire de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse (ENSAT) sur l'Agrobiopole (Auzerville-Tolosane) (maitrise d'ouvrage Conseil Régional Midi-Pyrénées) : 695k€

- Résidence étudiante de l'ENSAT sur l'Agrobiopole, construction neuve (maitrise d'ouvrage : CROUS): 100k€

- Plate-forme toulousaine de Phénotypage végétal multi-échelle (TPMP) de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) : 50k€

-Plateforme GénoToul Bioinfo 2014-2020 (Genocloud) de l'INRA: 50k€

Il est proposé à partir de ces éléments:

- de participer à hauteur de 895k€ au Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 pour les quatre opérations précitées,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer les conventions et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Il est souligné :

- sur la proposition de création d'une résidence universitaire, le nombre de logements étudiants sur la zone est déjà important et deux projets sont de plus en cours d'élaboration. Il serait préférable de retirer ce projet (François-Régis Valette) : ce point a été abordé en réunion technique, il devra en effet être regardé (Michèle Garrigues)

- une remarque générale que le fait que le contrat doit porter des projets communs alors que là, on nous demande de financer ce qui relève de la Région et de l'Etat mais pas de nos compétences. Alors que par ailleurs, l'Etat nous donne moins de DGF (Henri Arevalo) : si nous nous arrêtons là nous n'allons pas au bout du contrat territorial unique qui par ailleurs ramène des financements pour le Sicoval pour des éléments structurants (Jacques Oberti) ; et l'engagement avait déjà été pris dans le cadre du plan campus qui a été voté par cette assemblée (Alain Serieys) ; en effet, nous sommes dans la mise en œuvre de ce plan et le coût des infrastructures sera financé sur la ZAC du Pont de Bois (François-Régis Valette)

- il faut donc que les notes soient plus précises sur le contexte (Henri Arevalo)

- une réflexion sur l'éco-conditionnalité de cette aide a-t-elle été menée ? (Jean-Pierre Hardy) : cela a été intégré dans le programme (Michèle Garrigues)

Adopté par 49 voix Pour, 6 Contre, 2 Abstentions et 2 refus de vote

8 - Déchets : Projet de grille tarifaire pour la facturation à blanc 2015 en mode Redevance Incitative

Depuis sa prise de compétence déchets en 2011, le Sicoval développe une politique de gestion des déchets visant à :

1. maîtriser les dépenses afin de contenir la tendance inflationniste des coûts de collecte et de traitement des déchets et limiter ainsi l'impact sur les tarifs des redevables
2. valoriser et recycler tous les déchets autres que les ordures ménagères résiduelles
3. homogénéiser les fréquences de collecte sur tout son territoire en adaptant le niveau de service au plus près des besoins des usagers
4. prévenir la production des déchets avec le développement d'actions de prévention auprès de différents publics

Dates clés à retenir :

1975 : Instauration de la redevance déchets par le SIVOM BSE

1996 : Début de la collecte du Tri sélectif – 1er contrat Eco-Emballages en Midi-Pyrénées avec le SIVOM BSE

2001 : Prise de la compétence collecte déchets

2004 : Collectivité pilote pour l'optimisation des collectes – diminution des fréquences

2008 : Labellisation du service de collecte « Qualiplus » (ADEME) et Agenda 21 France

2013 : Décision de mettre en place la redevance incitative

2015 : Lauréat de l'Appel à projet du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie « Zéro Gaspillage Zéro Déchet »

2016 : lancement de la facturation en redevance incitative

En 2013, lorsque le conseil communautaire délibère sur la mise en place de la redevance incitative, 3 enjeux majeurs sont visés :

1. Financier avec une volonté de :

Responsabiliser financièrement les usagers : l'utilisateur est coproducteur du service et est incité à modifier ses pratiques de producteur de déchets

Maîtriser les coûts : augmentation des coûts de traitement et des coûts de collecte à absorber

Facturer au plus juste (homogénéisation des tarifs et des services)

2. Environnementaux :

Engagement du Grenelle 2 : volonté d'intégrer une part variable sur la Redevance Déchets à l'horizon 2015 (baisse des Ordures Ménagères Résiduelles de 7% en cinq ans)

Développement de la prévention et du tri : réduction des tonnages des Ordures Ménagères résiduelles et du tri avec une amélioration de la qualité
Politique Environnementale Agenda 21 du SICOVAL

3. La Responsabilisation de l'usager : encourager et valoriser les comportements vertueux et responsables

Dans le cadre de la mise en place d'une redevance incitative l'ADEME subventionne les collectivités qui se lancent dans ce projet car cela nécessite de nombreuses adaptations techniques pour :

-avoir un fichier « usagers » à jour

-être en mesure de comptabiliser les levées des conteneurs de chaque usager (équipement des conteneurs de chaque usager avec des puces ; équipement des camions de collecte en boîtiers connectés pour permettre la lecture des puces lorsque le conteneur est vidé)

-paramétrer le logiciel de facturation suivant la nouvelle grille tarifaire et réaliser des tests.

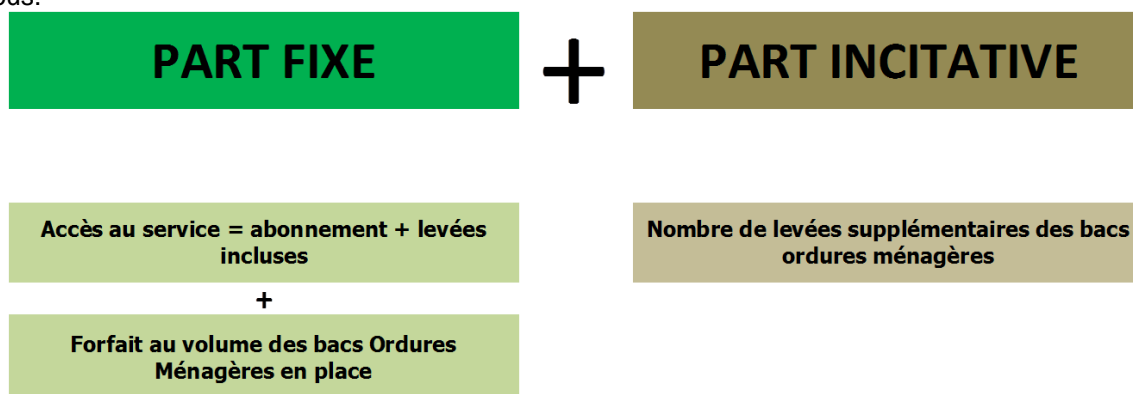
Ces adaptations techniques sont en cours de finalisation.

Le paiement de la subvention est également conditionné à l'établissement d'une facture à blanc permettant aux usagers de :

-se familiariser avec ce nouveau mode de tarification incitative et de comparer leur redevance actuelle avec celle à venir en mode incitatif

-de modifier leur comportement pour optimiser leur production de déchets avant le début de la phase opérationnelle du dispositif incitatif

La grille tarifaire en mode incitatif se décompose en une part fixe et une part incitative tel que présenté ci-dessous.



3 types de profils ont été définis (chaque profil a un abonnement différent) :

-Les habitants de maisons individuelles

-Les gestionnaires d'immeubles collectifs (qui ventileront les charges liées à la collecte des déchets à leurs habitants)

-Les professionnels (EPCI, administrations, entreprises, restaurants) – 3 niveaux d'abonnement en fonction du litrage total d'ordures ménagères et de tri sélectif

Cas particuliers :

1/ Les foyers de 1 personne :

Ce profil de foyer a, dans la grille tarifaire actuelle, un montant de redevance nettement inférieur aux autres profils. Pour atténuer l'augmentation de ce montant en mode incitatif, il est proposé de faire un abattement de 80% sur la part fixe « accès au service » la 1^{ère} année de mise en œuvre de la redevance incitative. Cet abattement sera revu chaque année pour atteindre le montant réel de redevance incitative correspondant au volume du conteneur en place et à l'utilisation du service.

Pour la facturation à blanc la simulation ne tiendra pas compte de cette particularité. Pour bénéficier de cet abattement à compter de l'année 2016, les usagers concernés devront fournir au SICOVAL des justificatifs de leur situation. Le détail des justificatifs sera indiqué dans le règlement en cours d'élaboration.

2/ Les foyers éloignés de plus de 100 mètres du point de collecte :

Pour ces catégories un abattement de 20% sur la part fixe « accès au service » est proposé. Pour la facturation à blanc la simulation ne tiendra pas compte de cette particularité. Pour bénéficier de cet abattement à compter de l'année 2016, les usagers concernés devront fournir au SICOVAL des justificatifs de leur situation. Le détail des justificatifs sera indiqué dans le règlement en cours d'élaboration.

Le détail des tarifs est exposé ci-dessous :

		TARIF PAVILLON	TARIF COLLECTIF	TARIF PRO	
Part fixe	ACCES AU SERVICE	PAVILLONNAIRES et CONTENEURS ENTERRES	70 €		
		Abonnement COLLECTIF (à multiplier par le nombre de logements)		40 €	
		PRO - Ordures ménagères 1er tranche - 0 à 360 litres			50 €
		PRO - Tri sélectif 1er tranche - 0 à 360 litres			20 €
		Majoration collecte C2	34 €		
		+	0,03€/L		
	+	0,3 €/L			
Part incitative			0,03€/L		

Détail des tranches de volume pour l'abonnement des professionnels :

	Abonnement
PRO - Ordures ménagères 1er tranche - 0 à 360 litres	50 €
PRO - Tri sélectif 1er tranche - 0 à 360 litres	20 €
PRO - Ordures ménagères 2ème tranche - 360 à 2310 litres	100 €
PRO - Tri sélectif 2ème tranche - 360 à 2310 litres	40 €
PRO - Ordures ménagères 3ème tranche - + 2310 litres	200 €
PRO - Tri sélectif 3ème tranche - + 2310 litres	80 €

Il est proposé

- de valider cette grille pour la facturation à blanc en mode incitatif.
- de valider le principe de l'abattement de 80% pour les foyers de 1 personne sur justificatifs
- de valider le principe de l'abattement de 20% pour les foyers dont le point de collecte se trouve à plus de 100 mètres de leur habitation.

Les débats de l'assemblée sont les suivants :

- pour une famille de 3 personnes qui payait 239€ / an elle va payer 228,40€ mais avec une collecte par mois c'est donc une redevance dissuasive. C'est la double peine et le double effort (Joël Miellet) : la facture sera identique avec une levée tous les 15 jours car aujourd'hui nous sommes sur-dotés en service et en volume de bac. La famille pourra diminuer le volume de son bac (Georges Saleil)
- si on doit inciter à diminuer les bacs, nous risquons d'avoir un retour de flamme des usagers (Jaques Oberti)
- il y a 26 collectes dans les collectifs et seulement 12 dans les pavillons, si par ailleurs il faut diminuer le volume du bac, nous allons avoir des difficultés (Michèle Garrigues) : on peut faire des efforts en triant mieux (Georges Saleil)
- il faut faire un effort de pédagogie sur le tri et dans la façon de fonctionner mais il faut prendre conscience que nous n'avons pas les moyens dans les collectifs de stocker les denrées périssables, il faut donc donner la possibilité aux collectifs de rentrer dans la démarche de façon volontaire. Il faut faire attention qu'au final cette redevance ne se transforme pas en taxe notamment si les collectifs sont facturés aux tantièmes. Il faut continuer à travailler. La question de l'abattement pour éloignement n'est pas clair (Christophe Lubac) : cet abattement existe déjà aujourd'hui et a été conservé. Par ailleurs il faut bien dire que si 12 levées sont incluses dans la part fixe, la facturation compte 14 levées supplémentaires (Georges Saleil)

- il s'agit d'une forte incitation au tri pour que les usagers diminuent le volume de leur bac (Gérard Bolet)

Adopté par 43 voix Pour, 8 Contre, 7 Abstentions et 1 refus de vote

9 - Déchets : Participation du SICOVAL au financement de projets de conteneurs enterrés pour la pré collecte des déchets

Depuis 2 ans le Sicoval développe sur son territoire un nouveau mode de pré-collecte des déchets en conteneurs enterrés.

Très développés dans certains pays nordiques les conteneurs enterrés ont le double avantage de permettre la mutualisation sur un seul site de 5m³ de déchets ou plus des habitants d'un même secteur et d'optimiser les fréquences et les moyens de collecte. En effet la collecte de ces équipements nécessite un seul agent contre 2 voire 3 pour les collectes classiques en camion benne.

De plus cela permet une certaine souplesse dans l'organisation des tournées et facilite les plannings d'exploitation.

D'un point de vue du cadre de vie ces équipements sont privilégiés dans les centres villes anciens (voies trop étroites pour permettre la circulation des bennes classiques et habitats anciens sans garage) ainsi que dans les zones fortement agglomérées (urbain dense et collectifs).

Bien gérés, ces équipements permettent aux habitants qui y sont rattachés de ne pas avoir à sortir et rentrer leurs conteneurs et d'avoir la souplesse de pouvoir accéder à une zone de dépôt 24H/24H.

Dans le cadre de la mise en place d'une redevance incitative ils permettent également l'individualisation des dépôts des habitants des immeubles.

A ce jour, les équipements de pré-collecte mis à disposition par le SICOVAL sont des conteneurs à roulette individuels ou collectifs. Depuis 2 ans, afin de s'adapter aux évolutions des modes de pré-collecte, et d'optimiser ses moyens de collecte, le SICOVAL permet aux communes et aux gestionnaires d'immeubles de s'équiper en conteneurs enterrés. Une fois l'installation réceptionnée et conforme aux prescriptions du SICOVAL, la collecte est ensuite prise en charge par le prestataire du SICOVAL.

Les propriétaires de ces équipements restent chargés de leur entretien et de leur maintenance.

En 2014 afin d'optimiser la performance de la collecte du verre sur son territoire et diminuer les coûts de collecte, le SICOVAL a décidé de généraliser la collecte en apport volontaire du verre sur les 16 communes encore en porte à porte. Le passage en apport volontaire est programmé pour le 1^{er} juillet 2015.

Cette évolution dans les modes de pré-collecte et de collecte du verre permettra :

D'optimiser les coûts

De diminuer la pénibilité de la collecte (il est rappelé que la collecte des caissettes est déconseillée par la Recommandation 237 de la CRAM)

De diminuer les impacts environnementaux (moins de rejet de gaz à effet de serre) liés à la circulation des camions bennes

De diminuer les impacts de camions de collecte sur les infrastructures routières

D'augmenter la qualité du verre collecté

Ces deux projets, l'optimisation du verre et la mise en œuvre de la Redevance Incitative, ont amené certaines communes du SICOVAL à souhaiter s'équiper en conteneurs enterrés sur leur commune. A cet effet elles souhaiteraient que le SICOVAL participe financièrement à la mise en œuvre de conteneurs enterrés.

Rappel des Principales étapes de mise en œuvre d'un site de conteneurs enterrés

-Etude de faisabilité (2 à 3 mois si bonne coordination entre les gestionnaires de réseaux, le collecteur et le maître d'ouvrage) : cette étude a pour objet de vérifier la faisabilité de collecte et d'installation d'une colonne sur un site souhaité. En ville la difficulté majeure réside dans la présence de réseaux aériens et souterrains. Le terrassement nécessaire à l'installation d'une cuve enterrée étant de 3 mètres de profondeur par 2 mètres de large et 2 mètres de long en moyenne pour une colonne.

Il faut également veiller à ce que la collecte en camion grue soit possible sans gêner durablement la circulation et sans occasionner de gêne immédiate pour les habitants proches du site. En règle générale des essais camion sont réalisés et des DICT lancées pour cartographier les réseaux. Dans certains cas, des sondages de reconnaissances à la mini pelle sont nécessaires pour valider la position de certains réseaux.

-Travaux (1 semaine si pas de contrainte particulière): terrassement du site, pose par grue de la ou des colonnes enterrées et aménagement final du site

La mise en œuvre d'un site de conteneurs enterrés nécessite au préalable une communication à destination des habitants concernés pour son utilisation.

Aujourd'hui sur les opérations neuves d'habitat collectif du territoire, de nombreux promoteurs installent des conteneurs enterrés. Ce mode de pré-collecte présente pour eux de nombreux avantages et réduit considérablement les frais de gestion des déchets des habitants de ces résidences. En effet, outre l'investissement qui peut s'avérer être supérieur à celui d'un local à déchets (en particulier pour les petits collectifs), les coûts de gestion sont largement inférieurs pour une collecte en conteneurs enterrés. Il n'est plus nécessaire de faire appel à une société de nettoyage plusieurs fois par semaine pour gérer les conteneurs et nettoyer les locaux souvent souillés par les incivilités des habitants. Les seuls frais sont ceux liés à la maintenance et à l'entretien des conteneurs enterrés.

Pour répondre positivement à la demande de certaines de ses communes et conscient de l'avantage de ce nouveau mode de pré-collecte, le SICOVAL souhaite encourager le développement de conteneurs enterrés sur son territoire en participant techniquement et financièrement à leur mise en œuvre.

La présente note ne prend pas en compte les colonnes enterrées installées sur le domaine privé. Une réflexion est en cours pour une participation financière de ses colonnes. Aujourd'hui le SICOVAL assure un accompagnement pour la définition des besoins des gestionnaires de collectifs privés. Une note sera prochainement présentée sans ce sens.

Cette note a pour objet de proposer :

Aux communes du SICOVAL

1-une assistance à Maîtrise d'Ouvrage

2-une participation financière

L'**assistance à Maîtrise d'Ouvrage** assurée par le SICOVAL consistera en un accompagnement des communes sur toute la durée du projet d'implantation portant en particulier sur:

- L'émission d'un avis sur l'étude d'opportunité et de faisabilité du projet souhaité par la commune
- L'élaboration d'un budget prévisionnel de l'opération
- La réalisation des cahiers des charges afférents aux projets pour :
 - la fourniture et la pose de conteneurs enterrés
 - la partie terrassement/travaux/aménagement,
- l'étude préalable d'implantation, le chiffrage définitif de l'opération et le suivi des travaux -maîtrise d'œuvre)
- La conduite des procédures d'appel d'offres (Appel d'offre à groupement de commande) et de la passation des marchés et/ou commandes
- Le pilotage et la coordination du projet jusqu'à la réception de l'équipement
- La vérification des livrables en conformité avec les cahiers des charges
- La définition et de la mise en œuvre d'un plan de communication auprès des habitants

Le SICOVAL assurera l'intégralité des frais d'études et de travaux et les communes procéderont aux remboursements de 50% du montant hors taxe de la totalité de ces dépenses (frais d'études, travaux, achat et pose de conteneurs enterrés) par le versement d'un fond de concours au SICOVAL.

Une priorité sera donnée aux opérations présentant un caractère d'intérêt général :

Critère de priorité pour les Communes :

- Centre bourg ancien (collecte problématique et préservation du cadre de vie)
- Urbain dense (préservation du cadre de vie)

Pour garantir l'équilibre du budget déchets et pérenniser la démarche sur plusieurs années il est proposé de limiter le montant annuel de ces aides à :

-300 000 € HT pour le SICOVAL (correspondant à 10 sites de 3 colonnes enterrés chacun)

Le montant des versements (par fond de concours ou aides) sera calculé sur le prix hors taxe des prestations, travaux et fournitures prises en charge.

Les demandes de prise en charge des projets devront être faites au plus tard le **30** juin de l'année en cours.

Détail des coûts :

- **Etude de faisabilité simple et suivi des travaux d'implantation (maîtrise d'œuvre) :** entre 500 et 1000€ HT par colonne (dépend du nombre de conteneurs installés)

(Devis estimatif demandé à un BE pour les 14 conteneurs enterrés de Ramonville : 6000€ HT ; si le site choisi ne convient pas un supplément sera nécessaire pour retravailler sur une nouvelle implantation)

- **Terrassement** **Attention : ce prix ne comprend pas les finitions d'aménagement et est donné à titre indicatif**

Coût pour 1 conteneur	7 590 € HT
Coût pour 2 conteneurs	8 830 € HT
Coût pour 3 conteneurs	10 470 € HT

(Devis estimatif demandé à MALLET, plus on installe de conteneurs sur un même site plus les couts sont dégressifs car les couts du blindage et des engins nécessaires sont répartis sur plusieurs conteneurs)

- **Fourniture et pose:** *Attention : ce prix est donné à titre indicatif (fonction des prix du marché actuel)*
Coût pour 1 conteneur 6 200 € HT

Il est proposé les répartitions financières suivantes :

Pour les COMMUNES :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ⇨ SICOVAL
- Etude, suivi travaux, travaux, fournitures et pose des conteneurs ⇨
-50% COMMUNE (payé au SICOVAL par fond de concours)
-50% SICOVAL (maître d'ouvrage)

Coût global sur domaine public (montant communiqué à titre indicatif)

PRIX € HT <i>sur un même site</i>	AMO SICOVAL	étude et suivi des travaux	travaux (hors aménagement)	fourniture et pose	TOTAL	SICOVAL	COMMUNE
1 conteneur	1 000	500	7 590	6 200	15 290	8 145	7 145
2 conteneurs	1 000	500	8 830	12 400	22 730	11 865	10 865
3 conteneurs	1 000	500	10 470	18 600	30 570	15 785	14 785

Il faut rajouter à ce montant le cout des finitions de l'aménagement de surface.

Les enveloppes de subvention proposée pourraient permettre d'aider environ l'implantation de 30 colonnes par ans sur le domaine public.

Pour l'année 2015 un marché à bon de commande est en cours et permet encore l'achat de 8 conteneurs au maximum avant le 31 décembre 2015 (122 320€HT).

Pour l'année 2016 si cette note est validée un nouveau marché sera lancé au plus tôt pour permettre des commandes dès le 1^{er} trimestre 2016.

Il est proposé

- de valider le principe de cette proposition d'accompagnement technique et financier.
- de valider les critères de priorisation des projets pour l'attribution des aides et le montant annuel maximum de versement d'aide pour ces opérations.
- de valider les modalités de prise en charge comme indiqué ci-dessus.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Joël Miellet pose la question du nettoyage de ces colonnes et de leurs abords : c'est de la compétence de la commune, le Sicoval interviendra sur de gros dépôts. Leur nettoyage est prévu une fois par an (Georges Saleil)

Adopté par 46 voix Pour, 10 Contre et 3 refus de vote

10 - Ressources humaines : Création d'emploi

Conformément à l'art.34 de la loi n°84-53 du 26/01/84, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ces emplois doivent être budgétés et les dépenses correspondantes inscrites au budget voté par le Conseil.

Afin de pouvoir nommer un agent suite à réussite à concours, en adéquation avec le poste occupé, nous devons créer :

- 1 emploi de catégorie A (cadre d'emploi des attachés territoriaux) à temps complet

Il est proposé :

- d'approuver la création de ces postes
 - d'autoriser le Président, à procéder à un recrutement de fonctionnaire (mutation, liste d'aptitude sur concours ...) ou à défaut d'autoriser le président à faire appel à un recrutement par voie contractuelle dans les conditions définies à l'article 3-3-2°, de la loi n°84-53 modifiée.
- Le recrutement par voie contractuelle sera justifié par les besoins du service ou par la nature des fonctions,

selon un des cas suivants:

- carence de candidatures statutaires
- avantage déterminant du contractuel
- caractère non durable des besoins auxquels il doit être fait face.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondante, et il sera attribué un régime indemnitaire comme prévu par la délibération en vigueur.

- d'inscrire les dépenses correspondantes aux budgets primitifs 2015 (budget principal ou budgets annexes).

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

11 - Gestion du Patrimoine Bâti: Réseau de Chaleur Camus à castanet Tolosan – Vote des tarifs

Par délibération n° 2009-091 du 4 mai 2009, le conseil de communauté du Sicoval décide la prise de compétence « réseau à base d'énergie renouvelable : création et exploitation d'équipements de production et de distribution de chaleur d'intérêt communautaire ».

La commune de Castanet Tolosan réalise une opération de renouvellement urbain sur le quartier Camus et a souhaité doter ce quartier d'un réseau de chaleur à base d'énergie renouvelable.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'effet de serre, le conseil de communauté du Sicoval a validé en 2013, par la délibération 2013-12-05, l'avant-projet du réseau de chaleur à énergie renouvelable sur le quartier Camus, mené en cohérence avec le projet de renouvellement urbain.

Le réseau de chaleur de camus est prévu pour alimenter :

- 315 logements collectifs sociaux ou PSLA (Prêt Social Location-Accession)
- Un groupe scolaire

Les caractéristiques du réseau mis en place sont les suivantes :

- Mode de gestion : Régie
- Propriétaire et gestionnaire du réseau : communauté d'agglomération du Sicoval
- Caractéristiques du réseau :
 - Réseau de chaleur de 1 200 ml en matériaux de synthèse pré-isolé
 - Chaudière : chaudières gaz 900 kW et 500 kW ; chaudière bois 400 kW
 - Quantités d'énergie livrée en sous station : 2 600 MWh/an dont 1 950 MWh/an d'énergie renouvelable (75% de couverture bois)
 - 1 plateforme de fourniture de bois à proximité de l'installation :
 - COFOGAR à Longages (31)
 - Comptage par compteurs dans chaque sous-station (au moins une sous-station par abonné) pour les 315 logements collectifs et le groupe scolaire des Fontanelles
 - Durée des contrats : 30 ans
 - Situation et périmètre : voir plan en pièce jointe
- Réseau de chaleur réalisé dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain du quartier Camus à Castanet Tolosan et pour des bâtiments publics existants

Par ailleurs, la mise en service de ce réseau de chaleur oblige le Sicoval à travers un budget annexe associé à ce SPIC à réaliser une prospective financière permettant l'équilibre du budget.

Scénario retenu :

- Participation de tous les bailleurs et des particuliers aux frais de raccordement :
2000 € HT/logement
- Montant de la part abonnement : 125 € HT/logt/an soit 131,87€ TTC/logt/an actualisé selon le règlement intérieur
- Montant de la part abonnement pour les autres établissements avec un abonnement de 380 € HT/établissement/an soit 400,90 € TTC.
- Pour la part variable : 0,0772 € HT/kWh soit 0,0814 € TTC/kWh (base juillet 2014)

Trajectoire financière prospective : (HT)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement	-	-	32 658	139 185	205 935	258 704	266 455	270 623
Charges de gestion	-	-	23 226	133 894	145 272	169 303	172 681	176 129
Frais financiers	-	-	-	8 700	8 197	7 684	7 160	6 626
Remboursement du capital	-	-	-	25 154	25 657	26 170	26 694	27 228
Épargne nette	-	-	9 432	-28 563	26 809	55 547	59 920	60 639
Épargne nette (y compris DAP)	-	-	8 299	-91 301	-3 333	18 484	22 857	23 576
Recettes d'investissement								
Épargne nette (y compris DAP)	-	-	8 299	-91 301	-3 333	18 484	22 857	23 576
Emprunt	-	-	435 000	-	-	-	-	-
Participation bailleurs	-	-	506 000	-	70 000	-	-	-
Participation Castanet	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes	-	-	75 050	646 950	267 000	-	-	-
Amortissement des équipements	-	-	1 133	67 741	78 275	102 996	102 996	102 996
Total des recettes d'investissement	-	-	1 025 482	623 390	411 943	121 480	125 853	126 573
Dépenses d'investissement								
Dépenses d'équipement	-	89 407	1 349 587	178 290	382 716	-	-	-
Amortissement des subventions	-	-	-	5 003	48 133	65 933	65 933	65 933
Total des dépenses d'investissement	-	89 407	1 349 587	183 293	430 849	65 933	65 933	65 933
Variation de l'excédent	-	-89 407	-324 105	440 097	-18 907	55 547	59 920	60 639
RESULTAT CUMULE	-	-89 407	-413 512	26 585	7 678	63 225	123 145	183 784
Capacité de désendettement (en année)	-	-	NS	NS	17,1	10,4	9,2	8,5

Selon les hypothèses de raccordement et de consommation des usagers, l'équilibre financier (épargne nette positive) est atteint en 2017 et l'équilibre comptable (équilibre dépenses – recettes en fonctionnement) en 2018. L'exploitation est à son rythme de « croisière » à partir de 2019 dégagant un excédent annuel de l'ordre de 60 K€.

Il est proposé.

-d'approuver la tarification ci-dessus mentionnée,

-d'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier et d'en assurer sa mise en œuvre.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

12 - Gestion du Patrimoine Bâti: Réseau de Chaleur Castanet – approbation règlement de service

Par délibération n° 2009-091 du 4 mai 2009, le conseil de communauté du Sicoval décide la prise de compétence « réseau à base d'énergie renouvelable : création et exploitation d'équipements de production et de distribution de chaleur d'intérêt communautaire ».

Dans le cadre de la politique de lutte contre l'effet de serre, le conseil de communauté du Sicoval a validé, en 2009, le premier projet de réseau de chaleur à énergie renouvelable d'En Turet, mené en cohérence avec le projet de lotissement.

Dans la même lignée, le Sicoval a classé d'intérêt communautaire par délibération n°2011-09-25 du 12 septembre 2011 le réseau de chaleur devant desservir l'opération de renouvellement urbain dense "Camus-Souleillade" projet en cohérence avec le programme local de l'habitat du Sicoval. En ce sens, le classement dans la domanialité publique du réseau présente un intérêt écologique, selon les dispositions de l'article L712-1 du code de l'énergie. Ce classement implique une obligation de raccordement pour une durée allant jusqu'à 30 ans sur le périmètre global de l'opération "Camus Souleillade".

Le réseau de chaleur de camus est prévu pour alimenter :

-315 logements collectifs sociaux ou PSLA (Prêt Social Location-Accession)

-un groupe scolaire

Dans les faits, ce classement s'appliquerait pour le réseau de chaleur de Castanet en l'état selon le plan joint en annexe et les caractéristiques techniques ci-après :

-Mode de gestion : Régie

-Propriétaire et gestionnaire du réseau : communauté d'agglomération du Sicoval

-Caractéristiques du réseau :

-Réseau de chaleur de 1 200 ml en matériaux de synthèse pré-isolé

-Chaufferie : chaudières gaz 900 kW et 500 kW ; chaudière bois 400 kW

- Quantités d'énergie livrée en sous station : 2 600 MWh/an dont 1 950 MWh/an d'énergie renouvelable (75% de couverture bois)
- 1 plateforme de fourniture de bois à proximité de l'installation :
- COFOGAR à Longages (31)
- Comptage par compteurs dans chaque sous-station (au moins une sous-station par abonné) pour les 315 - logements collectifs et le groupe scolaire des Fontanelles
- Durée des contrats : 30 ans
- Situation et périmètre : voir plan en pièce jointe
- Réseau de chaleur réalisé dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain du quartier Camus à Castanet Tolosan et pour des bâtiments publics existants

Après quelques années de retour d'expérience et au vu de l'intégration de ce nouveau réseau sur Castanet, le règlement relatif à ce service public industriel et commercial nécessite quelques ajustements d'ordre matériel dans sa rédaction.

En ce sens, les modifications portent notamment sur un rajout au glossaire de la définition des parties au contrat, de la suppression de l'article 34-2 relatif au frais de service, cet article étant insérer désormais dans l'article 7-2 qui précise les conditions générales des abonnements et renvoie à l'article 30-2 sur les modalités de paiement. L'article 25 portant sur les compteurs défectueux distingue la prise en compte de la refacturation des consommations sur des compteurs défectueux entre les bâtiments neufs et les bâtiments anciens. Pour finir, il est rajouté un article 45 sur le respect de la loi informatique et liberté.

Les autres articles restent inchangés.

La délibération fera l'objet, outre d'une publicité classique des décisions de l'organe délibérant, d'une publication dans deux journaux régionaux et locaux diffusés sur Castanet.

Il est proposé :

- d'approuver le classement du réseau de chaleur de Castanet sur le périmètre de développement prioritaire présenté,
- d'approuver le règlement ci-joint réajusté des modifications énoncées ci-dessus ainsi que le contrat d'abonnement type joints en annexe.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier et d'en assurer sa mise en œuvre.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

13 - Transports : Adaptation du schéma directeur cyclable du Sicoval

Le schéma directeur cyclable du Sicoval a été adopté le 2 juin 2003 dans le contexte de révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine. Il proposait, en concertation avec les communes, des liaisons entre les principaux équipements du territoire. Il était prévu, suite à l'approbation du PDU, de confirmer la maîtrise d'ouvrage ainsi que le financement du réseau cyclable ainsi défini. Des financements étaient attendus de la part de l'Etat, du Conseil Général, de Tisséo SMTC et du Sicoval.

La délibération du Sicoval du 10 septembre 2007 a acté le retrait de l'Etat et de Tisséo SMTC en tant que financeurs potentiels. Toutefois, à cette date deux aménagements cyclables structurants de notre territoire ont été réalisés : la piste cyclable longeant le Transport en commun en site propre de la RD813 (Maîtrise d'ouvrage Tisséo SMTC) ainsi que la piste d'accès à l'Innopole depuis le parc du Canal de Ramonville (Maîtrise d'ouvrage Sicoval).

En complément, le Parcours cyclable du Canal du Midi, réalisé par le Conseil Général de la Haute Garonne en 1991, constitue l'axe structurant de notre territoire en matière de déplacements doux.

La délibération du Sicoval du 10 septembre 2007 a confirmé la commune comme maître d'ouvrage des aménagements cyclables et a prévu un accompagnement financier du Sicoval à hauteur de 20% du montant HT des travaux dans le respect d'une enveloppe annuelle de 200 000 € et d'une cohérence territoriale des aménagements projetés.

La délibération du Sicoval du 1^{er} juillet 2013 a acté la création d'un réseau structurant piloté par le Sicoval constitué de deux axes: Nord et Sud. Le financement de 200 000 € annuel a été confirmé, la distinction étant faite entre aménagements de sécurisation (petits travaux, signalétique) financés à 100% par le Sicoval et aménagements de création (travaux plus importants tels que création ex-nihilo de pistes cyclables) cofinancés à égalité par le Sicoval et la commune concernée dans le respect de l'enveloppe financière annuelle.

L'objet de cette délibération est de confirmer les principes du schéma directeur, de définir l'axe Sud et de programmer sa réalisation - cet axe n'était à ce jour défini que par des liaisons de principe - conjointement à la finalisation de l'axe Nord.

1-Rappel des objectifs et des caractéristiques du réseau structurant cyclable du Sicoval

L'objectif général du schéma directeur cyclable du Sicoval est d'augmenter la part modale du vélo dans les

déplacements des habitants de la grande agglomération toulousaine, les différents réseaux intercommunaux devant être interconnectés efficacement. Il peut s'agir de déplacements utilitaires : domicile – travail ou domicile – études mais également de déplacements de loisirs en lien avec le Parcours cyclable du canal du midi. Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la politique de transition écologique du Sicoval pour limiter les émissions polluantes conformément à l'Agenda 21 et au Plan Climat Energie Territorial.

Actuellement, la pratique du vélo est très faible et représente environ 1% des déplacements sur le territoire du Sicoval. (Source Enquête Ménages Déplacements 2013 – extraction Sicoval). Ce chiffre est toutefois à nuancer car l'Enquête Ménages a eu lieu dans un contexte peu favorable : baisse de la mobilité individuelle, attractivité renforcée des transports en commun, mauvaises conditions météorologiques. Pour information, les parts modales des différents modes de déplacement en 2013 sont : voiture particulière 72%, transports en commun 11%, vélo 1%, marche 14%, autres 2%.

Néanmoins, dans cette même enquête, un tiers des habitants du Sicoval déclarent utiliser occasionnellement ou quotidiennement le vélo. En particulier, ce sont les habitants du secteur d'Auzeville - Castanet - Pechabou qui utilisent le plus ce mode de déplacement.

Le réseau cyclable structurant du Sicoval, défini par la délibération du 1^{er} juillet 2013, est composé de deux axes : Nord et Sud interconnectés aux différents réseaux de transport existants, ou en projet : métro, bus, fer et au Parcours cyclable du Canal du Midi. (cf. annexe 1 : Réseau structurant cyclable du Sicoval). Ce dernier constitue l'épine dorsale du territoire en matière de déplacements doux. Ces axes doivent répondre aux fonctionnalités suivantes : assurer une continuité en valorisant les aménagements réalisés, desservir les équipements publics, développer les services (stationnement, signalétique), assurer la cohérence avec les schémas directeurs du Conseil Départemental et de Toulouse Métropole.

2-Avancement de la réalisation de l'axe structurant Nord

L'axe Nord est constitué principalement d'aménagements déjà réalisés par les communes qu'il convient de sécuriser et valoriser : petits travaux ponctuels de sécurisation, mise en œuvre d'une signalétique directionnelle, promotion. Cet axe comprend également deux secteurs de création : liaison entre Lauzerville et le collège de Saint Orens, boucle d'Escalquens. Peu de travaux ont été réalisés à ce jour. Le programme d'actions 2015 prévoit différents travaux de remise à niveau de l'existant ou de création et notamment l'implantation de la signalétique pour mettre effectivement en service ce parcours cyclable.

Les travaux identifiés sont localisés : (cf. annexe 2 : Etat d'avancement de l'axe Nord)

- Sur la commune de Lauzerville en liaison avec la commune de St Orens : traversée sécurisée de la RD2c.
- Sur la commune d'Auzielle : sécurisation de la piste cyclable longeant la RD2c, élargissement dans sa partie terminale côté Auzielle, sécurisation du chemin de Peyrille.
- Sur la commune de St Orens : sécurisation de la piste près de la piscine intercommunale.
- Sur la commune de Labège : sécurisation de l'accès à Innopole depuis la piste bordant le Nord de la RD916, reprises de revêtements et bordures divers sur le secteur de l'Innopole, réfection de l'avenue Riquet par le Conseil Départemental.
- Sur les communes de Castanet, Auzeville, Ramonville : amélioration de la cyclabilité du cheminement mixte bordant le Transport en commun en site propre de la RD813 et sécurisation d'une alternative à la RD813 connectant l'INRA et le Canal du Midi via la zone d'activités du Pont de bois.
- Sur les différentes communes de cet axe, implantation d'une signalétique directionnelle jalonnant le « Parcours cyclable du Sicoval ».

Les études fines et le suivi des travaux sont menés en concertation avec les communes concernées. Par ailleurs, le Conseil cycloval qui fédère les associations d'usagers du secteur est également associé aux réflexions.

La mise en œuvre de l'axe Nord pourra être accompagnée d'animations et d'actions de communication pour promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de déplacement.

3-Définition de l'axe structurant Sud

Dans le schéma directeur cyclable acté en 2013, seules des liaisons de principe étaient précisées pour l'axe Sud. Depuis, en lien avec les communes concernées, a été menée une étude de définition des tracés, le chiffrage des aménagements (à partir de ratios hors acquisitions foncières) et leur planification. Ce travail a été présenté aux communes aux différents stades d'avancement, notamment lors d'un comité de pilotage le 30 avril 2015, en commission transports le 9 juin 2015, le dossier final ayant été transmis pour avis aux communes en date du 20 mai 2015. Par ailleurs, un échange a été organisé avec les référents locaux du Conseil Cycloval qui fédère les associations d'usagers du vélo sur le territoire du Sicoval pour recueillir leur avis.

L'objectif de l'axe Sud est de créer des liaisons cyclables entre les communes d'Ayguésvives, Baziège et Montgiscard, en lien avec le Parcours cyclable du Canal du Midi. Il s'agit de desservir les secteurs d'habitation, les équipements publics communaux (collège, équipements sportifs ou culturels, gare) ou intercommunaux en projet (futur pôle d'échanges à l'échangeur de Montgiscard, zone d'activités du Rivel) Le projet s'attachera à proposer des liaisons intercommunales mais ne se substituera pas aux projets urbains des communes pour l'aménagement des cœurs de village. (cf. annexe 3 : axe Sud : principes de desserte)

Différentes liaisons sont proposées : (cf. annexe 4 : axe Sud – liaisons proposées)

Liaison Ayguesvives – Canal : Cette liaison relie le secteur d'En Turet, le collège, les équipements sportifs, le cœur de village et le Parcours cyclable du Canal du Midi. Elle comporte diverses sécurisations et trois créations : en bordure de l'Amadou pour éviter la RD16, à proximité de l'écluse de Ticaille pour sécuriser l'accès au canal, vers le village par la création d'une passerelle. La priorité identifiée consiste à sécuriser la section permettant d'éviter la RD16 : contre allée et accès vers l'écluse de Ticaille.

Liaison Baziège - Canal Sud : Cette liaison est réalisable en grande partie sur des voies existantes à faible trafic. Deux difficultés ont été identifiées : à proximité de la centrale à béton où il est proposé de créer une piste cyclable en terrain privé pour s'affranchir de la question de la propriété de la voie, et en entrée de village au niveau du pont sur l'Hers où une étude de sécurisation doit être menée.

Liaison Baziège - Canal Nord : Cette liaison comporte une section sur des voies existantes à faible trafic, puis une section (chemin des Romains) qu'il est proposé de réserver aux circulations douces. Ce chemin est actuellement ouvert à la circulation automobile dans le sens Montgiscard vers Baziège. La création de cette voie verte pourrait être concomitante avec la création d'un giratoire sur la RD813 intégrée au projet d'extension du centre commercial, pour sécuriser le retour vers Baziège des automobilistes.

Liaison Montgiscard – canal Sud : Cette liaison permet depuis le cœur de Montgiscard, de rejoindre le canal en créant des aménagements cyclables le long de la RD813. Cette proposition est conforme au souhait de la commune de rendre plus urbaine et plus apaisée cette départementale.

Liaison Montgiscard – Canal Nord : Il s'agit de sécuriser le lien entre le Nord du village et le Canal. Ce secteur comporte plusieurs projets qui devront être intégrés dans une étude globale : projet de tourne à gauche depuis la RD813 vers le village, projet d'aménagement de l'arrêt de bus départemental et projet cyclable.

Liaison vers la gare de Baziège : Au vu des emprises disponibles très réduites notamment au droit du franchissement de la voie ferrée, seules des solutions de sécurisation ont été définies. Il est évoqué à long terme, à l'échéance du passage à 4 voies dans le cadre de la liaison grande vitesse Toulouse – Narbonne, la possibilité d'intégrer un franchissement permettant le lien vers le chemin de Lastours en cours d'urbanisation.

Liaisons vers les projets intercommunaux : Il est proposé de permettre la desserte en modes doux des projets de pôle d'échanges au niveau de l'échangeur autoroutier de Montgiscard et du projet de zone d'activités du Rivel.

Ces liaisons ont été définies au stade schéma directeur, la poursuite des études permettra l'ajustement des tracés et des solutions d'aménagement en concertation avec les communes et les associations d'usagers.

4-Planification de l'axe Sud

La planification a été déterminée en prenant en compte les délais nécessaires en cas d'acquisitions foncières ou la maturité des projets connexes.

Planification proposée Axe Sud					
Hypothèses : créations liées à des équipements à vocation intercommunales : prise en charge 100 % par Sicoval (parking covoiturage et rivel)					
	2015	2016	2017	2018	2019
AXE SUD					
Ayguevives					
Création			109000	50000	
Sécurisation / Signalétique	65800	60000		1500	
Baziège					
Création			45000		
Sécurisation / Signalétique	7000	12500	10000		
		11000	17500		
Montgiscard					
Création		4500		123400	
Sécurisation / Signalétique		7500	7500		7000
Sicoval					
Desserte parking covoiturage			90000		
Desserte Rivel					85000

Participations (Communes : 50% pour créations)	2015	2016	2017	2018	2019
Ayguesvives			54500 (piste Amadou)	25000 (Accès Ticaille et passerelle Amadou)	
Baziege			22500 (piste bord centrale)		
Montgiscard		2250 (piste accès canal Nord)		61700 (piste bord RD813)	
Sicoval	72800	93250	202000	88200	92000
TOTAL	72800	95500	279000	174900	92000

5-Programmation agrégée des axes Nord et Sud

Le tableau suivant présente la proposition de phasage des deux axes structurants cyclables.

	2015	2016	2017	2018	2019	
Axe Nord						
Intersection Lauzerville - RD2c	47 808	ou 2016				
Labège Innopole rue Garance	3697					
Labège Occitane	9617					
Labège La Pyrénéenne	8425					
Labège Pyrénéenne création trottoir		46284				
Labège Occitane accès Boucherie + 1389	11316					
Labège Occitane reprise trottoir secteur boucherie	6426					
Labège Occitane reprise trottoir secteur 1389	22195					
Labège Occitane rond point village entreprise	31519					
Améliorations RD813	15000 ?					
Parcours parallèle RD813		à chiffrer				
Saint Orens reprise près collège		8221				
Auzielle revêtement RD2c	8992					
Auzielle chemin Peyrille		37675				
Auzielle élargissement trottoir RD2c	35087					
Signalétique	45 000					
Axe Sud	72800	95500	279000	174900	92000	
Total	302 882	187 680	279 000	174 900	92 000	1 036 462

Sur la période, le financement est cohérent avec l'enveloppe annuelle de 200 000 €.

6-Financement du schéma directeur cyclable

Il est proposé de maintenir le niveau de l'enveloppe annuelle dédiée au schéma directeur cyclable (200 k€) et la répartition du financement selon la typologie de travaux : prise en charge à 100% par le Sicoval pour les travaux de sécurisation (reprise ponctuelle de revêtement, signalétique, stationnement), prise en charge à parts égales Sicoval / communes pour les travaux de création d'infrastructure cyclable indépendante de la chaussée.

Le Sicoval est lauréat de l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (Tepcv) initié par l'Etat. La subvention initiale s'élève à 500 k€ et pourrait être portée à 2 M€ pour les territoires les plus prompts à finaliser leurs actions. Les actions entrant dans ce cadre peuvent être financées jusqu'à 80% et ce jusqu'à mi 2018. Conformément à la délibération du 1^{er} juin 2015, le Sicoval a décidé d'attribuer une partie de cette enveloppe à la réalisation du schéma directeur cyclable. L'enveloppe phase 1 s'élève à 200 k€, l'enveloppe phase 2 devrait s'élever à 500 k€.

Il est ainsi proposé d'utiliser ce financement pour l'ensemble des travaux liés au schéma directeur cyclable. Concernant les travaux de « création » pour lesquels les communes sont sollicitées pour régler 50% des montants de travaux, il est proposé que cette part soit abaissée à 20% tant que les financements Tepcv sont disponibles.

Par ailleurs, des financements complémentaires pourront être recherchés auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne et du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

7-Révision du schéma directeur cyclable

Il est proposé, lorsque l'axe Nord sera mis en œuvre et en lien avec la dynamique du projet de Prolongement de la ligne B du métro, de réviser la partie Nord du schéma directeur pour envisager l'intégration de nouvelles liaisons et/ou franchissements ou la création de nouveaux services permettant de

faciliter l'accès aux futures stations de métro. Le financement de cette étude est inscrit au budget 2015 du Sicoval.

Il est proposé :

- d'acter l'adaptation du schéma directeur cyclable du Sicoval,
- d'autoriser le Président, ou son représentant à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Etat ou de tout autre partenaire.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

14 - Administration Générale: Frais de déplacements - élus

Elus

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Sicoval doit approuver le déplacement des élus dans le cadre de l'exécution d'un mandat spécial, afin que le Sicoval prenne en charge les frais liés à cette représentation.

Ces frais concernent les déplacements et d'hébergement de :

-Monsieur Gérard BOLET, le 4 juin 2015 à Paris (75), pour le Conseil d'administration et commission de travail de Terres en Ville.

Les frais de déplacements prévisionnel s'élevant à 584.63 €.

-Monsieur Henri AREVALO les 2 et 3 juillet à Paris (75), pour l'assemblée générale de RTES (Réseau des Territoires de l'Economie Solidaire)

Les frais de déplacements sont avancés par l'élu, le montant du remboursement n'est pas connu à ce jour.

Il est proposé d'adopter la prise en charge aux frais réels des frais de déplacements, d'hébergements et de repas susvisés.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

15 - Administration Générale : Frais d'hébergement

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le Sicoval doit approuver le déplacement des élus et techniciens ainsi que les frais afférents dans le cadre de l'exécution d'un mandat spécial, afin que le Sicoval prenne en charge les frais liés à ces représentations.

A ce jour, les frais d'hôtels sont réglés directement par la régie « Déplacement » auprès des établissements par chèque ou par carte bancaire. La réglementation en vigueur sur les frais d'hébergement des fonctionnaires territoriaux obéit à une valeur forfaitaire de remboursement à l'agent qui est :

-de 60€ (ou aux frais réels si <60€) sur justification de facture

Afin de régulariser la prise en charge des frais engagés ou en cours sur 2014 et 2015, il convient au bureau de valider la prise en charge aux frais réels des sommes payées pour l'hébergement des agents suivants et dont la nécessité des déplacements a été approuvée par le supérieur hiérarchique de l'agent et du Directeur Général des Services.

Ces frais concernent les hébergements suivants :

Nom/Prénom	Date	Lieu des déplacements	Nature du Déplacement	Total
Laurent Valette	Du 18 au 19 juin 2015	Castries (34)	Formation	86.40 €
Benjamin Dumas	Du 29 au 30 juin 2015	Paris (75)	Mission	79,00 €
Philippe Lemaire	Du 1 ^{er} au 3 juillet 2015	Grand Bornand (74)	Mission	157,00 €
Isabelle Pages Fournier	Du 15 au 16 juin 2015	Paris (75)	Mission	104.50 €
TOTAL				426.90 €

Il est proposé :

-d'adopter la prise en charge des frais d'hébergement, susvisés.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

16 - Finances : Finances : Avances sur les subventions 2015

Les crèches associatives « Eau vive », « Petit Pont » et « Frimousses » sollicitent pour 2015 comme chaque année une subvention de fonctionnement.

Dans le cadre de la démarche de rationalisation et de la définition précise de leurs besoins et des capacités du Sicoval, il paraît nécessaire avant d'attribuer les subventions au titre de l'année 2015 de rencontrer les directions de chacune des structures.

Par conséquent c'est à l'issue de cette démarche que sera décidée l'attribution définitive des subventions de 2015.

Cela étant il s'avère nécessaire de leur verser des avances sur leurs subventions 2015 pour assurer la continuité de leurs activités. En effet, leurs frais de fonctionnement entraînent des besoins de trésorerie qui ne leur permettent plus d'attendre.

Dans l'attente des rencontres avec les associations, de la réception du dossier de demande de subvention complet avec les éléments comptables de l'année écoulée et de l'année à venir ainsi que de l'inscription budgétaire de la subvention allouée, il est nécessaire de verser à ces associations au titre de l'année 2015, une avance correspondant à 50 % des sommes versées en 2014, soit :

Associations	Subvention 2014	Avance subvention 2015
C.E.D.F. (Eau vive)	57 349 €	28 674,50 €
C.E.D.F. (Petit Pont)	78 157 €	39 078,50 €
COMITE DE GESTION (Frimousses)	77 921 €	38 960,50 €
TOTAL AVANCES SUR SUBVENTIONS 2015	213 427 €	106 713,50 €

Il est proposé :

-d'approuver le versement des avances sur subventions 2015 ci-dessus

-d'autoriser le Président à signer les actes afférents.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

17 - Culture, Sport et Loisirs :Demande de Subvention 2015 - Association : Convivencia

L'association Convivencia mène un projet de territoire autour des musiques et cultures du monde. Elle organise un festival estival autour du Canal du midi. Elle mène en parallèle de nombreuses actions à l'année sur des thèmes comme le handicap, les danses traditionnelles, des chantiers reporters, ... etc.

Le conseil de communauté du 13 avril 2015 a octroyé une subvention de 11 850 € à l'association, soit une baisse de 50% par rapport à la subvention 2014.

En effet, il a été proposé de lier la subvention au nombre d'étapes du festival : lors de l'instruction du dossier seules deux étapes étaient confirmées sur le territoire (Ramonville et Ayguesvives), alors que quatre avaient eu lieu en 2014.

Depuis cette première instruction, une troisième étape s'est confirmée à Castanet.

Par ailleurs, différents échanges avec l'association ont fait apparaître que celle-ci connaissait des frais de fonctionnement qui n'étaient pas tous proportionnels au nombre d'étapes organisées.

Budget prévisionnel :

Le Sicoval est sollicité pour un complément de 8 500 euros, ce qui donnerait une subvention globale pour 2015 de 20 350 euros, soit une baisse de 16% par rapport à 2014.

Il est proposé

-d'accorder une subvention complémentaire de **8 500 € à l'association « Convivencia »**

-d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

18 - Economie : Politique de soutien à l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire n'est pas un secteur d'activité mais **une façon différente d'entreprendre**, présente dans toutes les filières : finance, sanitaire et social, agricole, tourisme, construction, culture...

La **loi du 31 juillet 2014** définit les structures de l'ESS selon les critères suivants : **un but autre que le seul partage des bénéficiaires, une gouvernance démocratique, un bénéfice dédié en majorité au développement de l'activité, et la présence de réserves impartageables.**

Les quatre grandes familles de l'économie sociale sont concernées (**associations, coopératives, mutuelles, fondations**), de même que des **sociétés commerciales** qui respectent les conditions de l'ESS dans leurs statuts, et intègrent la notion d'utilité sociale dans leur objet. Un agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale a été créé, regroupant les entreprises dont l'utilité sociale impacte directement la rentabilité, et dont la politique de rémunération est encadrée (entreprises d'insertion, entreprises adaptées, etc...)

La Chambre Régionale de l'ESS a recensé sur le territoire en 2011 :

-297 établissements de l'ESS (**1 établissement employeur sur 9**)

-3172 emplois soit 11% de l'emploi salarié total, **13 % de l'emploi salarié privé**

L'application de la loi du 31 juillet 2014 est susceptible de faire sensiblement augmenter le nombre d'entreprises relevant officiellement de l'ESS.

Les principaux employeurs de l'ESS sur le territoire sont deux structures d'aide aux personnes handicapées, l'ASEI et l'ARSEA, deux SCOP du BTP, SCOPELEC et SOCOREM, ainsi que plusieurs mutuelles et banques mutualistes. L'insertion par l'activité économique est peu représentée.

Sur le territoire du Sicoval, le soutien aux entreprises et initiatives d'ESS est motivé par :

-La cohérence de ces projets d'entreprises avec les ambitions de **l'Agenda 21** du territoire, à la fois en matière de solidarité et de prise en compte des enjeux environnementaux.

-La **création de services aux habitants et aux entreprises** (maintien à domicile, crèches associatives ou mutualistes, autopartage, ...). La réponse aux besoins sociaux non couverts est un des moteurs de l'ESS.

-Le **caractère non délocalisable** des emplois créés, compte tenu de la gouvernance locale de ces entreprises.

-La **diversification des emplois** sur le territoire, l'ESS touchant par définition tout type d'activité.

-**L'équilibre géographique** des emplois, les entreprises d'ESS s'implantant au plus proche de leurs clients et pas exclusivement en parcs d'activités.

Les axes d'intervention du Sicoval en matière d'ESS sont à ce jour :

1. La mise en œuvre d'un **Pôle Territorial de Coopération Economique**. Les réseaux nationaux de l'ESS ont reconnu le projet de l'association PÉRISCOPE comme un PTCE ; la réponse à l'Appel à Projets de l'Etat pour un financement spécifique est en cours (clôture au 30 juin). Ce pôle a pour objectif d'optimiser l'accompagnement et la formation des créateurs d'entreprises, y compris hors ESS, de générer la création de nouveaux services aux entreprises et salariés du territoire, et de gérer des lieux de travail et d'échanges collaboratifs. Il a vocation à structurer le secteur sur le territoire.
 - o Budget : 35 K€
2. Le **financement de projets d'entreprises solidaires**, via la SCIC Initiatives pour une Economie Solidaire d'une part, et le dispositif AILES (Aide aux Initiatives Locales d'ESS), qui permet d'aider deux à trois projets de création ou développement d'emploi par an, d'autre part.
 - o Budget : 18 K€
3. Le **soutien aux structures d'accompagnement à la création d'entreprises et l'aide à l'émergence de projets**. Les deux SCOP Maison de l'Initiative et Coop'action permettent chaque année à 150 créateurs d'entreprises, en grande partie demandeurs d'emplois de longue durée, de tester leur projet en grandeur nature. L'appui à l'émergence de projets concerne l'éventuelle participation du Sicoval aux incubateurs d'innovation sociale créés par Toulouse Métropole et par la Région Midi-Pyrénées (portés respectivement par Midi-Pyrénées Actives et l'URSCOP).
 - o Budget : 22 K€
4. La **promotion de l'ESS**. L'axe promotion, essentiel il a dix ans lorsque l'ESS souffrait d'un manque fort de notoriété, se limite depuis 2014 au soutien du Forum Régional de l'ESS, qui pourrait donner cette année une visibilité au lancement du PTCE PÉRISCOPE.
 - o Budget : 3 K€

Le budget consacré à l'ESS en 2015 représente 78 000 € de subventions et 2000 € de frais de communication et réception. Compte tenu de l'effort de rationalisation, ce montant global est en baisse de 10 % par rapport au BP 2014.

Il est proposé de valider ce plan d'actions pour 2015 et le budget correspondant.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

19 - Marchés publics : Marché à procédure adaptée : Programme d'Intérêt Général «Amélioration de l'habitat privé» - Mission d'accompagnement des ménages

En application de l'article 28 (procédure adaptée) du CMP, une consultation a été lancée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 7 mai 2015 au service d'annonces légales du Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et mis en ligne sur le site internet du Sicoval avec une date limite de remise des candidatures et des offres fixée au 9 juin 2015 à 16h00.

Le marché est conclu pour une période initiale débutant le 16/07/2015 et se terminant le 31/12/2015.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2017.

Afin de juger les offres, il est tenu compte des critères et pondérations suivants :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Prix des prestations	45%
Critère : Valeur technique	55%
Pertinence et qualité de la méthodologie proposée	30%
Valeur de l'équipe affectée à la réalisation des prestations	25%

Deux offres ont été déposées pour la présente consultation.

A l'issue de la première phase d'analyse des offres, la présente consultation fait l'objet d'une négociation.

En ce cas, seules les trois offres les mieux classées au regard des critères et pondérations définis ci-dessus, sont sélectionnées.

Outre l'aspect financier, ces négociations permettent d'affiner la valeur technique des offres, de procéder à des réajustements méthodologiques/techniques au regard des attentes du Sicoval et d'aboutir à d'éventuelles propositions d'amélioration.

Au vu de l'analyse des critères et pondérations et au terme des négociations engagées, l'offre du candidat URBANIS d'un montant annuel maximum de 47 053,00 € HT apparaît comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est proposé :

- d'attribuer le marché au candidat **URBANIS**

- d'autoriser le Président du Sicoval ou son représentant à signer les marchés et toutes les pièces afférentes.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

20 - Marchés publics : Avenant au marché Moyens d'impression haut volume et arts graphiques

Le marché sur les moyens d'impression haut volume et arts graphiques – lot n° 2 (Copieur couleur arts graphiques) a été attribué au groupement Axidoc / Xérox Financial Services.

Bien que le groupement soit solidaire impliquant un compte commun pour l'ensemble du groupement, il est demandé par Xérox Financial Services de pouvoir bénéficier de comptes séparés pour des rapidités de paiements.

La répartition des prochains paiements sera la suivante :

La location

- Prix forfaitaire sur le coût unique de location : 52 871,04 € HT pour les 4 ans au bénéfice de Xérox Financial Services

La maintenance

- Prix forfaitaire pour le coût d'une copie noir et blanc : 0,00591 € HT au bénéfice de Axidoc,

- Prix forfaitaire pour le coût d'une copie couleur : 0,0387 € HT au bénéfice de Axidoc.

Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant sera nécessaire.

Il est proposé :

- d'approuver la passation de cet avenant,

- d'autoriser le Président du Sicoval ou son représentant à signer l'avenant et toutes pièces afférentes.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

21 - Marchés publics : Marché à procédure adaptée : mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un bâtiment industriel et d'une zone extérieure de stockage ZI de VIC à Castanet-Tolosan

En application des articles 28 (procédure adaptée), une consultation a été lancée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 26 janvier 2015 au service d'annonces légales du Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et mis en ligne sur le site internet du Sicoval avec une date limite de remise des candidatures et des offres fixée au 24 février 2015 à 16h00.

25 offres ont été déposées pour la présente consultation.

Afin de juger les offres, il est tenu compte des critères et pondérations suivants :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Prix des prestations	40%
Critère : Valeur technique	60%
pertinence et qualité de la méthodologie proposée pour la réalisation de chaque phase démontrant une démarche d'ensemble aboutie, personnalisée et adaptée à la nature des prestations	25%
pertinence du temps consacré à l'opération apprécié à la lecture d'une grille des temps à passer pour chacune des missions décliné par catégorie professionnelle pour chaque intervenant de l'équipe, exprimé en jour/hommes	10%
valeur de l'équipe affectée à la réalisation des prestations (compétences des intervenants et expériences significatives sur des opérations de complexités similaires, chef de projet identifié)	25%

A l'issue de la première phase d'analyse des offres, la présente consultation fait l'objet d'une négociation avec les 3 candidats les mieux classés.

Outre l'aspect financier, ces négociations permettent d'affiner la valeur technique des offres, de procéder à des réajustements méthodologiques/techniques au regard des attentes du Sicoval et d'aboutir à d'éventuelles propositions d'amélioration. Cet entretien de négociation porte donc sur l'ensemble des conditions du marché y compris les clauses administratives, sans pour autant modifier ses caractéristiques principales

Au vu de l'analyse des critères et pondérations et au terme des négociations engagées, l'offre du candidat LGP Architectes, d'un montant 80 592,94 € HT, apparaît comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est proposé :

-d'attribuer le marché au candidat **LGP Architectes**

-d'autoriser le Président du Sicoval ou son représentant à signer le marché et toutes les pièces afférentes.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

22 - Marchés publics : Marché à procédure adaptée : Prévention des risques psychosociaux

En application des articles 28 (procédure adaptée), une consultation allotie a été lancée :

Lot 1 : Médiation et qualité relationnelle

Lot 2 : Consultation spécialisée en prévention de la santé psychique au travail

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 16 janvier 2015 au service d'annonces légales du Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et mis en ligne sur le site internet du Sicoval avec une date limite de remise des candidatures et des offres fixée au 13 février 2015 à 16h00.

9 offres ont été déposées pour la présente consultation.

Concernant le lot 1, afin de juger les offres, il est tenu compte des critères et pondérations suivants :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Prix BPU	25%
Critère : Prix DQE	15%
Critère : Valeur technique jugée à l'appui du mémoire technique :	60%
la valeur de l'équipe appréciée au regard des compétences et des expériences des intervenants (niveau de qualification et expérience professionnelle de l'équipe affectée à la réalisation des prestations)	10%
l'approche méthodologique envisagée sur les différentes actions à mener (organisation d'un cas de médiation, déroulement d'un entretien, sollicitations collectives, permanences, rapports et tout autre élément jugé utile)	50%

Concernant le lot 2, afin de juger les offres, il est tenu compte des critères et pondérations suivants :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Prix BPU	25%
Critère : Prix DQE	15%
Critère : Valeur technique jugée à l'appui du mémoire technique :	60%
la valeur de l'équipe appréciée au regard des compétences et des expériences des intervenants (niveau de qualification et expérience professionnelle de l'équipe affectée à la réalisation des prestations)	10%
l'approche méthodologique envisagée sur les différentes actions à mener (déroulement d'un entretien, rapports et tout autre élément jugé utile)	50%

Pour chacun des lots, à l'issue de la première phase d'analyse des offres, la présente consultation fait l'objet d'une négociation avec les 3 candidats les mieux classés.

Outre l'aspect financier, ces négociations permettent d'affiner la valeur technique des offres, de procéder à des réajustements méthodologiques/techniques au regard des attentes du Sicoval et d'aboutir à d'éventuelles propositions d'amélioration. Cet entretien de négociation porte donc sur l'ensemble des conditions du marché y compris les clauses administratives, sans pour autant modifier ses caractéristiques principales

Pour le lot 1 au vu de l'analyse des critères et pondérations et au terme des négociations engagées, l'offre du candidat AD MEDIATIO CABINET, d'un montant annuel minimum de 8000 € HT et maximum de 28 000 € HT, apparaît comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Pour le lot 2 au vu de l'analyse des critères et pondérations et au terme des négociations engagées, l'offre du candidat MERLANE, d'un montant annuel minimum de 3000 € HT et maximum de 18 000 € HT, apparaît comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est proposé :

-d'attribuer le lot 1 au candidat **AD MEDIATIO CABINET**

-d'attribuer le lot 2 au candidat **MERLANE**

-d'autoriser le Président du Sicoval ou son représentant à signer les marchés et toutes les pièces afférentes.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

23 - Marchés publics : Marché 13076D : Contrôles de l'étanchéité et des mauvais raccordements sur les réseaux d'eaux usées par des tests à la fumée – Avenant n°1

Ce marché, notifié le 5 décembre 2013 est relatif aux contrôles de l'étanchéité et des mauvais raccordements sur les réseaux d'eaux usées par des tests à la fumée.

Marché 13076D / Titulaire : AQUALIS

Des tests à la fumée peuvent parfois être effectués sur le domaine privé. Dans ce cas précis, les prestations sont réalisées en présence d'un technicien du Sicoval et sont facturées au temps passé sur le chantier et non forfaitisées au point d'injection. Les conditions de réalisation de ces tests sont les mêmes que celles des autres tests du même type.

Le bordereau de prix ne prévoit pas ce type de prestation et doit par conséquent être modifié de la manière suivante :

N°	Prestations	Unité	Prix unitaire en € HT
1	Test à la fumée		
1-3	Tarif horaire jour (6 heures à 22 heures) en domaine privé pour un technicien	heure	53,00
1-4	Tarif horaire jour (6 heures à 22 heures) en domaine privé pour un chargé d'affaire	heure	65,00
1-5	Tarif horaire nuit (22 heures à 6 heures) en domaine privé pour un technicien	heure	108,00
1-6	Tarif horaire nuit (22 heures à 6 heures) en domaine privé pour un chargé d'affaire	heure	130,00

Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant est nécessaire. L'avenant est sans incidence financière.

Synthèse des avenants sur ce marché :

Montant initial du marché	Avenant n°1 (objet de la présente délibération)	Nouveau Montant du marché public
120 000 €HT pour toute la durée du marché, reconductions incluses	Ajout d'un prix au BPU Modification correspondante du CCTP Pas d'incidence financière	120 000 €HT pour toute la durée du marché, reconductions incluses

Il est proposé :

- d'approuver la passation de cet avenant,
- d'autoriser le Président du Sicoval ou son représentant à signer l'avenant et toutes pièces afférentes.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

24 - Marchés publics : Avenant au marché Gestion et animation de services sociaux, récréatifs et d'éducation sur les secteurs ouest et centre du CIAS 2013-2015

Par délibération n° 2013-07-01, le conseil d'administration du CIAS a attribué le marché sur la gestion et l'animation de service sociaux, récréatifs et d'éducation sur les secteurs ouest et centre du CIAS 2013-2015 à Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud.

Historique :

Le montant du marché sur sa durée (28 mois) est de 612 341,06 € HT auquel se rajoute éventuellement le coût mensuel d'une personne permettant l'encadrement des enfants : 2 756,00 € HT.

Avenant n°	Motif	Montant
1	Modifications sur les modalités de fonctionnement sur le CCP	Sans incidence financière
2	Transfert du marché du CIAS au Sicoval	Sans incidence financière

Suite à des économies correspondant à l'application des nouveaux rythmes scolaires qui ont amenés les communes à passer de 4 jours scolaires à 4 jours et demi et donc a réduit en conséquence le temps d'activités de l'ALSH de la journée entière à la demi-journée avec repas, une diminution du marché de 6 595 € HT est constatée, soit une baisse de 1,07 % du montant forfaitaire du marché.

Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant sera nécessaire.

Il est proposé :

- d'approuver la passation de cet avenant,
- d'autoriser le Président du Sicoval ou son représentant à signer l'avenant et toutes pièces afférentes.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

25 - Marchés publics : Transports d'enfants le mercredi à l'heure de sortie des classes depuis les écoles vers les centres de loisirs à l'intérieur du territoire du Sicoval

Point retiré

26 - Marchés publics : Avenant au marché Exploitation des accueils de loisirs sans hébergement

La Direction de l'Innovation et de l'Action Sociales du Sicoval) est en charge de l'exécution du marché relatif aux activités d'exploitation, débutées au 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 6 ans, des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui comprennent à l'heure actuelle :

- Le centre de loisirs (ALSH Enfance des mercredis, petites et grandes vacances).
- L'Espace André Malraux (ALSH Jeunes des mercredis, samedis, petites et grandes vacances)
- L'ALAC (Accueil de Loisirs Associé au Collège)

Le titulaire du marché est l'Association Parenthèse.

Historique :

Le montant Prévisionnel Maximal d'Exploitation forfaitaire annuel s'élève à 1 104 520,78 € TTC

Le Prix de Rémunération de l'Activité (PRA) forfaitaire annuel s'élève à 11 750,00 €TTC

Avenant n°	Motif	Montant
1	Transfert du marché du CIAS au Sicoval	Sans incidence financière

L'application des nouveaux rythmes scolaires qui ont amenés les communes à passer de 4 jours scolaires à 4 jours et demi et donc a réduit en conséquence le temps d'activités de l'ALSH de la journée entière à la

demi-journée avec repas, entraîne une diminution du montant initial du marché. Cette diminution s'élève à 24 095 €, soit une baisse de 0,36 % du montant forfaitaire global du marché. Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant sera nécessaire.

Il est proposé :

- d'approuver la passation de cet avenant,
- d'autoriser le Président du Sicoval ou son représentant à signer l'avenant et toutes pièces afférentes.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

27 - Affaires juridiques : Avenant n°1 au bail civil - Sicoval / Pitch Promotion

Jean-Pierre Hardy demande le retrait du point des éléments tels que le montant et la durée n'étant pas précisés dans la note.

Le point est retiré.

28 - Prospectives et Gestion du Domaine Public :Eau potable : Convention pour l'attribution de fonds de concours avec la commune de Lauzerville

Le Sicoval est en charge de l'alimentation en eau potable des administrés sur son territoire. De ce fait, il doit s'assurer que ce service est rendu dans des conditions réglementaires, techniques et financières satisfaisantes et qu'il va pouvoir continuer à l'être dans l'avenir, compte tenu de l'évolution prévisible des besoins.

Le Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité de mettre en place le versement d'un fond de concours entre une EPCI et une commune membre afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement, situé impasse du Communal sur la commune de Lauzerville, il est nécessaire de renforcer le réseau d'eau potable pour desservir les futurs abonnés du projet.

Ces travaux permettront également à la commune d'assurer la défense incendie de la zone aujourd'hui en déficit, c'est pourquoi, il a été convenu avec la commune le versement par cette dernière d'un fond de concours à hauteur de 50 % du montant estimatif des travaux

Les travaux envisagés consistent à renforcer du réseau de distribution d'eau potable existant avec la mise en place d'une conduite de diamètre 100 mm sur un linéaire de 268 ml.

Le coût de ces travaux a été estimé par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire à 42 987,25 € H.T. Le devis détaillé est joint en annexe.

Il est proposé :

- de signer la convention de fonds de concours jointe en annexe avec la commune de Lauzerville
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

29 - Prospectives et Gestion du Domaine Public :Convention pour la mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation à Moyen échelle des ouvrages de distribution de gaz

Le Sicoval dispose d'un Système d'Information Géographique recensant l'ensemble des données géoréférencées de notre territoire. Les données contenues dans ce système d'information géographique permettent d'obtenir une cartographie de notre territoire. Les différentes couches d'information permettent de mettre à disposition des services du Sicoval et des élus un outil d'aide à la décision pour l'aménagement de notre territoire.

Afin de faciliter l'aménagement du territoire et la coordination des travaux entre Gaz Réseau Distribution de France (GrDF) et le Sicoval, il est proposé de mettre en œuvre une convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation à Moyen échelle des ouvrages de distribution de gaz. L'intégration de ces données dans notre Système d'information Géographique nous permettra d'anticiper les problématiques pouvant être liées à la distribution de gaz sur des zones d'habitats ou de commerciales.

GrDF s'engage à communiquer au SICOVAL les données de représentation des réseaux de distribution de gaz suivantes :

-le tracé du réseau de distribution gaz, le niveau de pression sans indication sur le diamètre, ni l'année de pose.

Le SICOVAL s'engage à communiquer à GrDF les données de représentation des projets de travaux suivantes :

-l'emprise des projets de travaux,

-la nature des travaux,

-la date prévisionnelle des travaux,

-si elles sont disponibles : les profondeurs de décaissement, le niveau de la chaussée avant et après travaux.

Pour formaliser les échanges entre Gaz de France Réseau de Distribution et le Sicoval, une convention a été élaborée. Cette convention précise l'ensemble des actions communes sur lesquelles intervient la coopération.

Il est proposé :

- de signer la convention de coopération avec Gaz de France Réseau de Distribution.

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

30 - Gestion du Patrimoine Bâti: Agenda d'Accessibilité Programmée du Territoire

La loi du 11 février 2005 introduisait l'obligation pour les propriétaires ou gestionnaires, de rendre accessible pour tous l'ensemble des Etablissement Recevant du Public (ERP) avant le 1^{er} janvier 2015. Pour les ERP qui n'auraient pas été rendus accessibles avant cette date, le décret du 05 novembre 2014 impose la rédaction d'un Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap) avant le 27 septembre 2015.

Cet agenda doit comporter une analyse de l'état d'accessibilité actuel des ERP concernés, une programmation d'actions nécessaires à leur mise en accessibilité, ainsi qu'une estimation financière de ces actions dans un délai déterminé.

Le SICOVAL étant propriétaire, gestionnaire et/ou exploitant de 64 bâtiments pour une surface SHON de 76 224m². Il devra déposer un dossier d'Ad'ap concernant 40 bâtiments, répartis sur 15 communes.

Afin de réaliser au mieux l'accessibilité dans les établissements, un arrêté du 08 décembre 2014 modifie le Code de la construction pour introduire des notions d'atténuations techniques ou organisationnelles dans le cadre bâti.

Les diagnostics réalisés par les bureaux de contrôles ont mis en évidence certains nombres de points de non conformités (nombre : 300), accompagnés d'un coût estimatif total s'élevant à 1 100 000€ HT. Par l'application de l'arrêté du 08 décembre 2014, des atténuations peuvent être proposées et en particulier :

SIEGE : Ne pas réaliser les travaux d'accessibilité en vue du déménagement dans les anciens locaux de Berger Levraut, coût à déduire des Ad'ap : 14 700€ HT

MCEF : Réorganiser l'aménagement des services en dédiant des accueils en RDC pour les personnes à mobilité réduite ce qui supprime l'obligation d'installer un ascenseur, coût à déduire des Ad'ap : 145 000€ HT

MCEF : Supprimer les douches pour réaliser des sanitaires accessibles, coût à déduire des Ad'ap : 6 000€ HT

CLSH La Caprice : Interdire l'accès à la mezzanine de la grande salle (surface 40m² pour rangement/bibliothèque) ce qui supprime l'obligation de rendre l'escalier accessible et répond aux normes de sécurité, coût à déduire des Ad'ap : 8 300€ HT

CLSH Castanet : Réorganiser les groupes d'enfants concernant les activités situés à l'étage (effectif maximum de 19personnes) du bâtiment C ce qui supprime l'obligation d'installer un ascenseur, coût à déduire des Ad'ap : 100 000€ HT

Mini Crèche de Ramonville : Permettre à une personne à mobilité réduite d'accueillir son enfant dans une autre crèche de Ramonville ce qui supprime l'obligation d'installer un ascenseur, coût à déduire des Ad'ap : 130 000€ HT

Coût total des atténuations organisationnelles à déduire des Ad'ap : 404 000€ HT

Il est proposé :

-d'acter les atténuations organisationnelles sur les différents bâtiments telles que décrites ci-dessus,

-d'autoriser le président ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

Adopté par 54 voix Pour, 2 Contre, 2 Abstentions et 1 refus de vote

31 - Urbanisme :Escalquens - ZAC de La Masquère - Vente de terrain à la société ITELCOM

Le Groupe Implantation du 7 octobre 2014 a donné un avis favorable pour l'implantation de la société

ITELCOM sur la ZAC de La Masquère à Escalquens.

Cette entreprise dont le siège est actuellement sur Castanet est spécialisée dans le domaine des télécommunications et courants faibles (câblage cuivre, fibre optique, réseaux sans fil, télécommunications et téléphonie IP).

La société ITELCOM confirme son implantation avec un projet qui sera réalisé sur un terrain de 2 500 m², sur lequel elle construira un bâtiment à usage d'activités d'une surface de plancher de 650 m² environ.

Le prix de vente est fixé à 45 € HT/m².

L'avis de France Domaines a été sollicité pour cette opération le 10 juin 2015. Il est favorable en date du 18 juin 2015

Les services ADS, VRC et Déchets du Sicoval ont donné un avis favorable à ce projet.

L'architecte conseil du Sicoval a également donné un avis favorable à ce projet.

Il est proposé :

-d'autoriser la vente à la société ITELCOM d'un terrain de 2 500 m², parcelles ZK 271 (1 905 m²) et ZK 280 (595 m²), sis ZAC de La Masquère à Escalquens ;

-de fixer le prix de vente à 45 € HT/m² ;

-de signer les documents permettant la réalisation de ce projet qui sont la convention de vente et le cahier des charges de cession du terrain ;

-d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier ;

-de confier la rédaction de l'acte authentique de vente à l'étude notariale de Montgiscard.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

32 - Urbanisme : CASTANET-TOLOSAN - ZA de Vic : Vente de terrain lot n° 18 pour l'implantation de la société AMBULANCES TOLOSA

La société AMBULANCES TOLOSA, installée à Castanet-Tolosan, intervient dans la France entière afin de proposer ses services pour des transports toutes distances en ambulance.

Elle réalise des transports 7j/7 de malades couchés et assis vers des hôpitaux et cliniques pour des transferts, hospitalisations ou encore des consultations.

Elle intervient aussi pour la radiothérapie, des urgences, des sorties d'hôpitaux ou de cliniques.

Le Groupe Implantation du 4 novembre 2014 a donné un avis favorable pour l'implantation de la société AMBULANCES TOLOSA sur le lot n° 18 de 3 402 m² du lotissement de Vic.

A cette fin, un protocole de réservation a été signé avec l'acquéreur pour lui permettre d'étudier la faisabilité de son projet.

La société AMBULANCES TOLOSA confirme son implantation.

Le projet consistera en la réalisation de 250 m² environ de locaux d'activités.

Les services ADS, VRC et Déchets du Sicoval ont donné un avis favorable à ce projet.

L'architecte conseil du Sicoval a donné un avis favorable à ce projet.

Il convient maintenant de signer la convention de vente et le cahier des charges afin que l'acquéreur puisse préparer et déposer sa demande de permis de construire.

L'avis favorable de France Domaine est daté du 16/06/2015

Il est proposé :

-d'autoriser la vente du lot n° 18 de 3 402 m² (à prélever des parcelles BH 29 et BH 38), situé ZA de Vic à Castanet-Tolosan, à la société AMBULANCES TOLOSA au prix de 45 € HT/m²;

-d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents suivants :

-convention de vente

-cahier des charges

-de confier la rédaction de l'acte authentique d'acquisition à l'étude notariale de Castanet.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

33 - Habitat : Financement du logement social 2015 - Modification n°2 de la programmation 2015 des aides à la pierre

Par délibération n° 2012-02-05 le Sicoval a délibéré favorablement le 13 février 2012 pour la signature avec l'Etat et l'ANAH (l'Agence Nationale de l'Habitat) des trois nouvelles conventions de délégation de la gestion des aides à la pierre pour le logement social public et l'amélioration de l'habitat privé, pour la période 2012-2017. Les conventions ont été signées par le Sicoval et le Préfet, représentant de l'Etat et délégué de l'Agence nationale de l'Habitat dans le département, le 24 avril 2012.

La programmation initiale 2015 a été votée par le Conseil de Communauté le 4 mai.

La présente note a pour vocation de présenter les modifications de la programmation des aides à la pierre pour 2015.

Les logements locatifs sociaux programmés correspondent à 73 % des objectifs de production fixés dans le PLH du Sicoval.

Opérations rajoutées

Suite à la validation de l'opération par la commune de Ramonville saint Agne, une opération est rajoutée en programmation :

Opérateur	commune	opération	Modification n°2 de la programmation
Patrimoine languedocienne	Ramonville saint Agne	Les hauts de Ramonville	3 PLUS – 3 PLAIR

Suite à la validation de l'opération par la commune d'escalquens, une opération est rajoutée en programmation :

Opérateur	commune	opération	Modification n°2 de la programmation
Cité jardins	Escalquens	Res. balcons du Pech (rue du Pic de Sabine)	12PLUS – 9 PLAIR

Opérations modifiées

La répartition des financements des opérations suivantes est modifiée, avec l'accord de la commune, dans les opérations suivantes :

Opérateur	commune	opération	Financements inscrits en programmation	Modification n°2 de la programmation
Cité Jardins	Castanet Tolosan	Rue des Ormes	12 PLUS 9 PLAIR 13 PSLA	10 PLUS 11 PLAIR 13 PSLA
Cité Jardins	Castanet Tolosan	Résidence domaine du Lac	16 PLUS 12 PLAIR	14 PLUS 14 PLAIR
Cité Jardins	Castanet Tolosan	Les Balcons du midi	8 PLUS 6 PLAIR	7 PLUS 7 PLAIR
Promologis	Goyrans	presbytère	2 PLUS 2 PLAIR	3 PLUS 2 PLAIR

Il est proposé :

- d'adopter la modification n°2 de la programmation 2015 des aides à la pierre déléguées par l'État : Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale (PALULOS), Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), Prêt Social Location Accession (PSLA), Prêt Locatif Social (PLS) et aides au surcoût foncier pour le logement social.
- d'adopter la modification n°2 de la programmation 2015 des aides versées par le Sicoval.
- d'autoriser le président ou son représentant à notifier la modification n°2 de la programmation 2015 aux opérateurs.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer les accords de subventions et les agréments dans la mesure où les projets sont conformes à la programmation à +/- 10% (sauf PLS) et la mixité des opérations respectée : nombre de logements, type de financement et dans la limite des droits à engagements effectivement attribués par État au Sicoval. Pour le financement PLS, la décision d'agrément devra être strictement identique à la programmation. L'instruction des dossiers sera assurée par la Direction Départementale des Territoires (DDT).
- d'autoriser le président ou son représentant à signer les accords de subventions du Sicoval dans la mesure où les projets sont conformes à la programmation à +/- 10%. L'instruction des dossiers sera assurée par le Sicoval.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

34 - Jeunes adultes : BAFA : prise en charge financière par le Sicoval

Une des missions essentielles des PIJ (Point Information Jeunesse) est de proposer aux jeunes de notre territoire un accompagnement vers un premier « job ». Dans ce contexte, l'«opération BAFA», mise en place l'année dernière, a permis aux jeunes du territoire d'accéder à une formation qualifiante leur facilitant l'accès

à un premier emploi par la réservation de places sur des structures gérées par le Sicoval (ALSH Enfance). Par délibération n°2015-03-29 du 3 mars 2015, le Conseil de Communauté a approuvé pour cette année la création de 10 emplois saisonniers en contrat d'engagement éducatif dans la cadre de l'action « 1^{er} job-BAFA ». Seront éligibles à cette action les jeunes fréquentant les PIJ ou repérés par les acteurs de notre réseau comme les structures d'animation jeunesse, la mission locale, les CCAS et les élus de chaque secteur du territoire.

Les informatrices Jeunesse des PIJ assureront un accompagnement (lié au suivi administratif du dossier mais aussi à l'employabilité) du jeune.

Le Sicoval prendra en charge la première partie du BAFA, à savoir la session de base (pour un maximum de 550€). Le stage pratique non rémunéré sera effectué au sein d'une de nos structures cet été et les jeunes animateurs feront partie de l'équipe d'encadrement. Un entretien préalable avec le directeur de la structure est prévu. Un travail partenarial avec la thématique Enfance et les responsables de secteurs est, en conséquence, inhérent au projet.

En contrepartie, dans le cadre du CEE (Contrat d'Engagement Educatif) et à l'issue d'un avis favorable à la poursuite de sa formation, le jeune animateur devra travailler 3 semaines dans une de nos structures.

Après entretien avec les directeurs de structures des secteurs Nord, Est et Sud, deux autres jeunes (en plus des-trois qui ont déjà été retenus) sont recrutés dans le cadre de cette opération. Il s'agit de Julien VIDAL et de Salomé COUREAU. Le montant de la prise en charge s'élève à 525 € chacun soit au total 1050 €.

Les modalités de versement de la prise en charge se détaillent comme suit :

-versement de 1050 € à l'organisme de formation « La ligue de l'enseignement Formation Midi-Pyrénées » pour les deux jeunes (Vidal et Coureau).

Il est proposé :

-de prendre en charge la somme de 1 050 € qui sera versée à l'organisme de formation « La ligue de l'enseignement Formation Midi-Pyrénées »,

-d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

35 - Cohésion sociale : Convention d'occupation à titre précaire entre la Maison communale de la solidarité de la commune de Ramonville Saint Agne, le Sicoval et le Défenseur des droits

Une convention de mise à disposition a été signée le 1^{er} octobre 2007 pour l'occupation à titre gracieux par le Sicoval d'un ensemble de bureaux dans les locaux de la maison communale de la solidarité de Ramonville Saint-Agne.

Dans le cadre de sa compétence « politique de la ville », le Sicoval met à disposition du public des permanences juridiques, permettant la rencontre de professionnels du droit et l'accès à de l'information, au travers des « Points d'Accès au Droit Renforcé » (PADR).

Conçus comme des services de proximité, les PADR sont développés sur différentes zones du territoire du Sicoval, et notamment à Ramonville-Saint-Agne. En effet, depuis 2007, un PADR est implanté au sein de la Maison communale de la solidarité de Ramonville-Saint-Agne, grâce à une mise à disposition au Sicoval de locaux situés dans ce bâtiment.

Le Sicoval met à disposition ces locaux au Défenseur des droits afin d'offrir aux habitants du Sicoval un espace d'écoute, d'information et d'accompagnement concernant la justice et l'accès au droit.

La convention d'occupation desdits locaux pour l'installation du PADR venant à expiration, et le Sicoval souhaitant maintenir ce service à Ramonville-Saint-Agne, celui-ci s'est rapproché de la commune afin que lui soit à nouveau consenti un droit d'occupation des lieux.

Il est proposé :

-de signer la convention d'occupation à titre précaire, tripartite, des bureaux de la maison communale de Ramonville Saint-Agne dans le cadre du PDAR du Sicoval avec Le Défenseur des Droits et la commune de Ramonville-Saint-Agne ; pour une durée de trois ans renouvelable une fois pour la même durée par accord express et écrit des parties.

- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document relatif au dossier.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

36 - Pépinières et Hôtels d'entreprises :Plan d'actions des pépinières d'entreprises – demande de subventions

Dans le cadre des orientations politiques de l'Agenda 21 à l'horizon 2030 du Sicoval, un des engagements de la Communauté d'Agglomération est le soutien à l'innovation. De manière à mettre en œuvre une politique d'aide à la création et au développement de start-up, futures PME-PMI emblématiques de nos

filières, il est nécessaire, pour les pépinières d'entreprises Prologue et Prologue Biotech, de définir et mettre en œuvre un plan d'actions structuré.

Le plan présenté dans cette note fait suite aux précédents plans d'actions validés en Conseil de Communauté depuis huit années. Il fera l'objet d'une demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre de son appel à projet annuel « d'aide au fonctionnement des pépinières d'entreprises de Midi-Pyrénées » pour l'année 2015.

Trois axes de développement principaux des pépinières d'entreprises Prologue et Prologue Biotech sont proposés pour l'année 2015 :

1. Un appui au lancement de projets pour les entreprises accueillies :

De manière à favoriser le développement des entreprises accueillies, les pépinières d'entreprises du Sicoval mettent en place un plan d'animations pour répondre aux attentes des entrepreneurs. Ces animations se présentent sous la forme, notamment, de petits déjeuners. L'un des objectifs de ces animations est de mettre en relation les chefs d'entreprises avec des interlocuteurs importants dans leur domaine.

Dans ce même « plan d'animation », des formations sont périodiquement organisées de manière à permettre aux chefs d'entreprises d'acquérir de nouvelles compétences, nécessaires à la réussite de leurs projets.

Enfin, afin d'offrir un service de proximité et de qualité, huit permanences mensuelles sont réalisées au sein des pépinières d'entreprises du Sicoval pour permettre aux entrepreneurs d'obtenir des conseils personnalisés de la part de professionnels. Ces permanences sont réalisées par :

- un avocat spécialisé dans le droit des sociétés
- un cabinet d'expert-comptable spécialisé dans le Crédit Impôts Recherche (CIR) et le statut Jeune Entreprise Innovante (JEI)
- un cabinet dédié au conseil en propriétés intellectuelles
- un cabinet spécialisé en marketing de l'innovation
- un cabinet orienté « communication différenciante »
- un cabinet spécialisé dans la fiscalité et les financements de l'innovation
- un cabinet dédié au droit social
- un cabinet afin d'apporter du conseil dans le domaine du recrutement et gestion des ressources humaines.

2. Mise à disposition des entreprises de matériels/outils mutualisés

Afin de permettre aux entreprises de suivre l'actualité économique aussi bien régionale que nationale, la pépinière d'entreprise se dote d'un fond documentaire au travers d'abonnement presse papier/numérique.

Pour répondre à une offre de services de qualité, à la pépinière d'entreprises Prologue Biotech, un projet de changement d'une station ultrapure MilliQ-Mille Ro, ainsi que le remplacement de barrières infrarouges sont en cours d'étude.

3. Valorisation de l'offre « pépinière d'entreprises »

Une action de marketing territorial est mise en place au travers de la participation à des congrès ou salons du chargé de mission Innovation notamment via la participation au salon BIO 2015 à Philadelphie.

Il est proposé :

- de solliciter auprès du Conseil Régional une subvention d'aide au fonctionnement des pépinières d'entreprises pour un montant de 30 000 euros,
- de valider les 3 principaux axes de développement des pépinières d'entreprises pour l'année 2015
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

37 - Jeunesse : Conventions d'aide au fonctionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le versement d'une subvention de fonctionnement pour les Accueils de Loisirs Associés au Collège

Les Accueils de Loisirs Associés aux Collèges (ALAC) sont des dispositifs périscolaires organisés sur le temps méridien, permettant aux animateurs jeunesse de réaliser des activités d'initiations pour un public cible et captif de 11 à 15 ans (6^{ème}/3^{ème}).

Pour conduire sa politique action sociale, le Sicoval s'appuie sur le concours de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui accompagne financièrement les collectivités territoriales dans leurs projets.

En effet, dans le cadre de sa politique en direction des jeunes, la C.A.F. de la Haute-Garonne soutient le développement et le fonctionnement des Accueils de Loisirs Associés au Collège (ALAC) déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Dans un contexte contraint, le Conseil d'Administration de la CAF de la Haute-Garonne a toutefois décidé, dans le cadre des fonds locaux de son budget d'action sociale 2014, de mobiliser à nouveau une enveloppe

financière exceptionnelle en vue d'aider les collectivités s'engageant à développer pour l'année 2014-2015 leur offre d'accueil périscolaire au-delà des seuls impacts de la réforme des rythmes éducatifs.

Conformément à cet engagement, la commission d'action sociale de la CAF a décidé d'attribuer au Sicoval une aide exceptionnelle prenant en compte les créations de places, le potentiel financier de la collectivité et le nombre de séquences journalière.

Sur la base des informations communiquées, les aides en faveur du Sicoval au titre de la période 2014-2015 sont les suivantes :

-98 places créées en ALSH périscolaire x 285 € = 27 930 € au titre de la création d'un ALAC à Ramonville Saint-Agne,

-42 places créées en ALSH périscolaire x 285 € = 11 970 € au titre de la création d'un ALAC à Ayguesvives,
Soit un montant total de 39 900 €.

La convention jointe en annexe définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention de fonctionnement pour l'équipement ou service création des ALAC de Ramonville Saint-AGNE et Ayguesvives.

La convention a pour objet de :

-Soutenir la création de places d'accueil de loisirs périscolaires,

-Accompagner la réforme des rythmes éducatifs,

-Fixer les engagements réciproques entre co-signataires.

Cette convention de financement est conclue du 01/09/2014 au 31/12/2015.

Il est proposé :

-d'approuver la convention d'aide au fonctionnement et de financement « fonds local de soutien aux collectivités locales » des Accueils de Loisirs Associés aux Collèges de Ramonville Saint-Agne et Ayguesvives,

-d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention susvisée et tous les actes afférents à ce dossier.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

38 - Personnes en perte d'autonomie : Demande d'aide financière auprès de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) par le biais du Conseil Départemental

Lors du regroupement des 3 antennes du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), un programme d'harmonisation des pratiques a été élaboré. Le logiciel choisi permet la mise en commun des informations pour faciliter la coordination non seulement en interne mais aussi en lien avec le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et le portage de repas. C'est pourquoi, dans le cadre de son programme d'investissement, le SICOVAL a souhaité acquérir ce logiciel plus performant afin de faciliter la gestion administrative du SAAD, SSIAD et du portage de repas pour une mise en service en 2015.

L'objectif était de mettre en commun les savoirs et les pratiques pour une harmonisation de l'ensemble et une amélioration de la qualité.

Un des volets de ce programme concernait le logiciel métier. Les sites utilisaient des outils différents et sans mise en réseau. Un marché public a donc été lancé en associant les agents administratifs du service.

Il permet aussi une mise en relation facilitée avec le Conseil Départemental notamment grâce au principe de la télégestion.

Dans ce cadre, le Département offre la possibilité de subventionner ce logiciel à hauteur de 50 % via la caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA).

Cette délibération annule et remplace la délibération 2015-04-44 du bureau du 24 avril 2015, suite à une erreur matérielle portant sur la demande d'aide financière.

Il convient donc de solliciter une aide financière auprès du CNSA par le biais du Conseil Départemental

Le coût du projet est de 32 845 euros HT et 36 614 euros TTC soit :

- 20 316,67 euros HT et 22 280 euros TTC pour le SAAD

- 7 761,67 euros HT et 8 684 euros TTC pour le SSIAD

- 5 466,67 euros HT et 6 350 euros TTC pour le portage de repas

Il est rappelé que des crédits ont été inscrits au budget d'investissement du Sicoval.

Il est proposé :

-d'abroger et remplacer la délibération 2015-04-44 prise lors de la séance du bureau du 24 avril 2015,

-de donner un avis favorable à la demande de subvention auprès du CNSA par le biais du Conseil Départemental,

-d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier,

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

39 - Service gestion financière : Demande d'aides financières auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne

Dans le cadre de son programme d'investissement, le Sicoval souhaite acquérir, compléter des équipements, afin d'assurer la sécurité et une qualité de service des structures de la petite enfance.

Dans le cadre de ce programme, des crédits ont été inscrits au budget en section d'investissement afin d'acquérir l'équipement des structures petites enfances.

Le Sicoval peut prétendre à une subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne pour l'exécution de ce programme. Il convient donc de solliciter cette aide financière.

La demande porte sur un montant d'investissement estimé à 63 467,75 euros HT soit 78 625,81 euros TTC.

Il est proposé :

-de déposer un dossier demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne dans le cadre du programme d'investissement concernant l'équipement des structures petite enfance dont le montant est estimé 63 467.75 euros HT soit 78 262.81 euros TTC,

-d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

40 - Secteur Nord : Convention de mise à disposition d'un véhicule frigorifique au Centre Communal d'Action Sociale de Ramonville St-Agne

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Ramonville Saint-Agne souhaite utiliser le véhicule frigorifique du service portage de repas situé à Ramonville pour livrer des repas entre l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Les Fontenelles » qui les confectionne et le foyer-résidence « Francis Barousse ».

Ce véhicule n'étant pas utilisé durant les créneaux demandés par le CCAS, il est proposé de définir par convention les modalités de cette mise à disposition.

Le C.C.A.S. de Ramonville Saint-Agne souhaite utiliser le véhicule frigorifique de marque Peugeot (Partner) du portage de repas de Ramonville, du lundi au vendredi de 7 h 45 à 8 h 45 et le vendredi de 13 h 45 à 15 h 15. Ces horaires peuvent fluctuer occasionnellement dans une fourchette de 15 à 30 minutes en plus, en fonction des contraintes ou imprévus, imputables au service.

Le véhicule sera alimenté en carburant par le Sicoval. Le CCAS s'engage à lui rembourser les frais de carburant, évalués pour le CCAS, à 11,2 % de la consommation totale du véhicule.

La convention est conclue pour une durée de deux, renouvelable deux fois pour la même durée.

Il est proposé :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un véhicule frigorifique avec le C.C.A.S. de Ramonville Saint-Agne, jointe en annexe,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

41 - Secteur Est : Convention de mise à disposition d'un minibus Commune de Labège / Sicoval

Avant le transfert de la compétence jeunesse au Sicoval, la commune de Labège mettait à disposition de l'espace jeunes communal une navette pour transporter les jeunes jusqu'aux lieux des activités proposées.

Or, les 2 minibus du Sicoval ne suffisent pas à couvrir les besoins de l'ensemble des structures jeunesse du territoire. Aussi, la solution d'utiliser la navette de Labège s'avère nécessaire au maintien des sorties et activités jeunes.

La commune de Labège a répondu favorablement et propose donc de fixer le cadre contractuel de cette mise à disposition à travers une convention.

Il convient de signer une convention de mise à disposition du Sicoval d'un véhicule appartenant à la Commune de Labège afin de définir les modalités administratives, techniques, et financières de cette utilisation.

Ce véhicule sera utilisé pour le déplacement des jeunes fréquentant l'espace jeunes de Labège, les mercredis, samedis et dimanches en période scolaire et pendant les vacances scolaires.

Le Sicoval assurera l'alimentation en carburant du véhicule et la commune de Labège facturera annuellement au Sicoval tous les frais liés à l'utilisation du véhicule au prorata de son temps d'utilisation.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par accord expresse et écrit des parties.

Il est proposé :

- de signer la convention de mise à disposition d'un véhicule entre le Sicoval et la commune de Labège aux conditions visées ci-dessus, jointe en annexe
- d'autoriser le président ou son représentant à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

42 - Secteur Nord- Tarification des séjours organisés pendant l'été 2015 par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement du secteur Est

Dans le cadre des activités proposées par les ALSH du secteur Est, les centres ont organisé et planifié ensemble des séjours pour proposer aux familles une offre diversifiée tant par la thématique que par la durée et les dates.

LA GANGUISE

Séjour du 6 au 10 juillet 2015 pour 24 enfants de 8 à 11 ans avec un maximum de 24 enfants.

Les activités proposées sont les suivantes : activités nautiques sur le lac de type voile, canoë, pédalo.

L'hébergement est organisé en marabouts de 8 lits à la base nautique de la Ganguisse.

Le transport est assuré par les parents.

Le budget du séjour est de 4 990 euros soit 210 euros par enfant.

La grille de tarification ci-dessous présente le coût aux familles par enfant :

quotient familial	tranche	Montant pour le séjour (5 jours)	Reste à charge suite à la déduction "vacances loisirs"	
Jusqu'à 800	1	115	jusqu'à 400	25
			de 401 à 680	55
De 801 à 900	2	125		
De 901 à 1000	3	135		
De 1001 à 1150	4	145		
De 1151 à 1300	5	155		
De 1301 à 1500	6	165		
De 1501 à 1700	7	180		
1701 et au-delà	8	190		
Extérieurs Sicoval	9	230		

Séjour Itinérant VTT sur le territoire du Sicoval

Séjour du 20 au 24 juillet pour les enfants de 10 à 14 ans avec un maximum de 12 enfants.

Parcours et activités du séjour :

- lundi : préparation du séjour. Nuit au centre de loisirs La Caprice.
- mardi : étape de 14 km jusqu'à Labastide-Beauvoir (via Auzielle, Odars, Fourquevaux). Repas trappeur et veillée.
- mercredi : étape de 12 km jusqu'à Ayguevives (en suivant le ruisseau du Visenc).
- jeudi : journée animée par l'Espace Jeunes Aygu'Ados : paint-ball naturel et rencontre sportive city-stade autour de jeux coopératifs. Repas trappeur et nuitée à la maison des jeunes.
- vendredi : étape de 15 km jusqu'à Escalquens La Caprice (le long du canal du Midi).
- **Hébergement** : tous les soirs, des installations municipales (y compris sanitaires) seront mises à disposition du groupe

Le budget comprendra essentiellement l'alimentation et la pharmacie.

Un coût aux familles de 50 euros est proposé pour absorber les frais.

RAZISSE

Séjour du 27 au 31 juillet pour les enfants de 6 à 11 ans avec un maximum de 20 enfants.

Les activités proposées sont les suivantes : hand-ball, basket, volley, foot, rugby, tennis, rocher d'escalade, plan d'eau, nombreux sentiers, parcours accrobranche.

L'hébergement se fera au centre de la base départementale de Razisse, dans le Tarn.

Le transport s'effectuera en bus.

Le budget du séjour est de 4363 euros soit 220 euros par enfant.

La grille de tarification ci-dessous présente le coût aux familles par enfant :

quotient familial	tranche	Montant pour le séjour (5 jours)	Reste à charge suite à la déduction "vacances loisirs"	
Jusqu'à 800	1	115	jusqu'à 400	25
			de 401 à 680	55
De 801 à 900	2	125		
De 901 à 1000	3	135		
De 1001 à 1150	4	145		
De 1151 à 1300	5	155		
De 1301 à 1500	6	165		
De 1501 à 1700	7	180		
1701 et au-delà	8	190		
Extérieurs Sicoval	9	230		

Saint Ferréol

Séjour du 24 au 28 aout pour les enfants de 6 à 11 ans avec un maximum de 20 enfants.

Les activités proposées sont les suivantes : canoë, voile, spéléologie, course d'orientation, escalade, randonnée. L'hébergement est organisé en marabouts de 6 lits.

L'hébergement se fera à la base de loisirs de Saint Ferréol, dans la montagne noire.

Le budget du séjour est de 5 000 euros soit 250 euros par enfant.

La grille de tarification ci-dessous présente le coût aux familles par enfant :

quotient familial	tranche	Montant pour le séjour (5 jours)	Reste à charge suite à la déduction "vacances loisirs"	
Jusqu'à 800	1	120	jusqu'à 400	30
			de 401 à 680	60
De 801 à 900	2	130		
De 901 à 1000	3	140		
De 1001 à 1150	4	155		
De 1151 à 1300	5	170		
De 1301 à 1500	6	185		
De 1501 à 1700	7	205		
1701 et au-delà	8	225		
Extérieurs Sicoval	9	275		

Il est proposé :

- d'approuver le programme des activités définies ci-dessus
- de voter les tarifs pour les activités et séjours détaillés ci-dessus,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

43 - Secteur Sud : Tarification d'un mini camp enfance été 2015 - secteur sud

Dans le cadre des activités proposées par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du Secteur Sud, il est proposé un mini camp itinérant à la découverte du Canal Du Midi, du 18 au 20 aout 2015. Cette activité sera déclarée en « activité accessoire » auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

- Mini camp itinérant « A la découverte du Canal du Midi »

Un mini camp itinérant à la découverte du Canal du Midi est proposé aux enfants des 4 centres de loisirs du secteur Sud (Ayguesvives, Baziège, Issus – Nouelles et Montgiscard), durant les vacances d'été 2015. Ce camp est organisé conjointement entre les 4 centres de loisirs pour une mutualisation des coûts mais aussi pour proposer à nos publics des sorties originales.

Ce camp se déroulera du 18 au 20 aout 2015 (soit 3 jours et 2 nuits) de Carcassonne à Montgiscard. Le groupe de 16 enfants et de 3 animateurs est amené à Carcassonne en bus, le transport est mutualisé avec un autre groupe d'enfants pour une sortie à la journée avec visite de la Cité le matin et baignade au Lac de

la Cavayère l'après-midi. La 1^{ère} nuit se déroule au camping « A l'ombre des Micocouliers » à Trèbes, camping à proximité au Canal du Midi. La 2^{nde} nuit, au camping municipal de Castelnaudary. Le budget prévisionnel pour 16 enfants accompagnés de 2 animateurs et d'un stagiaire BAFA (soit un total de 19 personnes) est le suivant :

Désignation	Coûts
Hébergements : Camping « à l'ombre des Micocouliers » - Trèbes Camping municipal – Castelnaudary	248,50 €
Transport	250,00 €
Repas (midi + gouters + petits déjeuners + soir)	300,00 €
Mini bus (Sicoval)	0.00 €
Masse salariale 1 animateur	1 071,50€
TOTAL mini camp	1 870,00€
Coût par enfant (dont masse salariale 1 anim.)	117,00€

Pour définir la tarification, nous sommes partis du calcul sur la base du coût par enfant du mini camp en tenant compte de l'animateur supplémentaire,

Tranches	Coefficient social	Pour information prix 3 jours en ALSH (avec repas)	Tarification mini camp
1	Inférieur à 400	24,00 €	24,00 €
2	De 401 à 500	24,00 €	24,00 €
3	De 501 à 625	27,00 €	35,00 €
4	De 626 à 680	33,00 €	51,00 €
5	De 681 à 813	33,00 €	51,00 €
6	De 814 à 1000	39,00 €	60,00 €
7	De 1001 à 1250	45,00 €	76,00 €
8	De 1251 à 1625	48,00 €	94,00 €
9	Supérieur à 1625	51,00 €	111,00 €
	Extérieurs	57,00 €	117,00 €

* ce mini camp est une activité accessoire. La déduction CAF qui s'applique : 5€/jour pour les QF<400 et 3€/jour pour 401<QF<680.

Il est proposé :

- d'approuver le programme des activités définies ci-dessus
- d'approuver la tarification du mini-camp itinérant « à la découverte du Canal du Midi ».
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote

44 - Foncier : Commune de Labège ZAC de l'Hers et de Grande Borde : Acquisition de la propriété SANOFI-AVENTIS

Par délibération en date du 2 décembre 2013, après avoir pris acte des décisions de mise en compatibilité des documents d'urbanisme du SMEAT et de la commune de Labège, la Communauté d'Agglomération du Sicoval a confirmé l'intérêt général du projet d'aménagement dénommé INNOMETRO.

Ce projet consiste notamment à diversifier la vocation du secteur de l'Innopole, intensifier l'urbanisation et renforcer la logique de développement économique.

Parallèlement, le Sicoval a institué une servitude de projet au titre de l'article 123-2a du Code de l'Urbanisme sur un ensemble de parcelles à fort enjeu.

La société SANOFI-AVENTIS est propriétaire des parcelles référencées au cadastre de la commune de Labège section BH n°1, 2, 5, d'une contenance totale de 125 500 m².

En 2013, les bâtiments principaux ont été démolis. Le site a fait l'objet d'un diagnostic de dépollution en date du 15 09 2006 dont les conclusions précisent l'absence de pollution significative dans les sols et eaux souterraines du site.

La société SANOFI-AVENTIS souhaite vendre les parcelles susnommées.

L'avis de France Domaines en date du 22 avril 2015 indique un prix d'acquisition de 8 500 000 € H.T. correspondant à un prévisionnel de constructions de 100 000 m² de Surface de Plancher.

Lors de la discussion, un accord est intervenu sur un prix de 8 500 000 € H.T. correspondant à un prévisionnel de constructions de 98 970 m² de surface de plancher, sachant que tout prix ou complément de prix qui serait perçu par le SICOVAL au titre d'autorisations de droits à construire supplémentaires délivrées au cours des quinze années suivant l'achat, donnera lieu au versement par le SICOVAL à SANOFI-AVENTIS d'un complément de prix égal à la moitié des sommes ainsi perçues.

Le Sicoval a adhéré à l'EPFL du Grand Toulouse suite à la délibération du conseil de communauté du 15 décembre 2014. Un additif au Programme Pluriannuel d'Intervention Foncière de l'EPFL du Grand Toulouse (2012-2016) a été apporté sur les 2 années restantes pour intégrer notamment l'acquisition des terrains SANOFI-AVENTIS.

La convention de portage qui va définir les modalités de cette acquisition devra être approuvée par le conseil d'administration de l'EPFL du Grand Toulouse, et le conseil de communauté du SICOVAL avant le 15 novembre 2015.

Il est proposé d'accepter la signature d'une promesse unilatérale de vente engageant SANOFI-AVENTIS à céder au Sicoval les parcelles section BH n°1, 2 et 5. Une clause de substitution prévoira l'acquisition de ces terrains par l'EPFL du Grand Toulouse.

Au regard de l'activité chimique de l'entreprise SANOFI-AVENTIS sur les terrains objet de la vente, et considérant que le diagnostic de dépollution a été réalisé en date du 15 septembre 2006, alors que l'activité a été interrompue à une date postérieure, il est proposé de s'assurer de la compatibilité du sol et du sous-sol avec la destination future de ces terrains. Une condition particulière précisera la prise en charge des coûts éventuels de dépollution qui s'avèreraient nécessaires par le vendeur.

Il est proposé

- d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents et actes afférents à la signature de la promesse unilatérale de vente des parcelles section BH n° 1, 2, et 5, d'une contenance totale de 125 500 m² au prix de 8 500 000 € HT libre, conformément à l'avis de France Domaines en date du 22 avril 2015, dans les conditions exposées ci-dessus ;

- de confier la rédaction de la promesse unilatérale de vente à l'Etude de Me Henri Touati.

Les débats portent sur :

- **la date d'échéance de la clause de revoyure ? (Laurent Forest) : elle est de 15 ans (Alain Serieys)**
- **cette clause est embêtante, nous n'avons pas de gants à prendre on pourrait même envisager une clause dans le sens inverse si nous ne commercialisons pas les 98 000 m² (François-Régis Valette) : il faut voir l'importance de la parcelle et l'état des négociations. Il a été trouvé un bon compromis avec des propositions crédibles et un prix réaliste. C'est un bon accord et une manière de sortir par le haut (Alain Serieys)**

- **il n'est pas indiqué que le prix serait différent si le métro ne se faisait pas (Marc Tondriaux) : parce que nous choisissons l'hypothèse qu'il se fera (Jacques Oberti)**

- **cela revient à 68€ du m² ce qui est cher (Henri Arevalo)**

Adopté par 54 voix Pour, 1 Contre, 2 Abstentions et 2 refus de vote

45 - Transports : Convention transitoire de financement du prolongement de la ligne B

Par délibération du 4 juillet 2006, Tisséo SMTC approuvait le programme du prolongement de la ligne B en Val vers Labège Innopole.

Par délibération du 11 juillet 2011, Tisséo – SMTC a intégré la possibilité de reconsidérer la faisabilité financière du projet Val fin 2011 « si l'apport d'un financement complémentaire par le Sicoval était confirmé, le projet de bus pourrait être abandonné au profit du projet Val directement, auquel cas ce dernier serait susceptible d'être mis en service avant 2020. ». Cet engagement était expressément repris par délibération du Sicoval du 9 janvier 2012 actant les conditions de prolongement de la ligne B de Ramonville à Labège à travers une convention conclue avec Tisséo – SMTC.

Par délibération du 17 octobre 2012, Tisséo – SMTC a approuvé la révision du PDU de l'agglomération toulousaine qui acte dans la programmation 2015 la réalisation du prolongement de la ligne B en mode métro.

Par délibération du 11 juillet 2013, le SMTC a adopté le programme du prolongement de la ligne B en mode métro et confirmé l'enveloppe financière de 362.12 M€ (valeur janvier 2011) auxquels s'ajoutent les frais de maîtrise d'ouvrage.

Par ailleurs, le Conseil Général de la Haute Garonne ayant confirmé sa contribution, le financement est assuré comme suit : SMTC : 141 M€, Sicoval : 141 M€, Conseil Général : 80 M€.

Pour la suite du projet en 2015, Tisséo SMTC et le Sicoval ont décidé de partager le portage financier et de définir ses conditions à travers une convention transitoire de financement de la ligne B de Ramonville à

Labège.

Cette convention définit les modalités de financement de l'opération PLB jusqu'à l'obtention de la Déclaration d'utilité publique envisagée fin 2015. Il s'agit de financer les études techniques et les acquisitions foncières nécessaires pour le déroulement nominal de l'opération. Il est convenu d'une approche financière globale de 6.5 M€.

-Tisséo SMTC s'engage à lancer les études techniques nécessaires : diagnostics archéologiques, reconnaissances géotechniques, diagnostics pollution terrains et bâtiments, réalisation d'un prototype de viaduc ainsi que les consultations pour les marchés de Génie civil dans l'objectif de la poursuite nominale du projet avec objectif de mise en service fin 2020.

-Le Sicoval s'engage à financer les études ci-dessus et à conclure les acquisitions foncières nécessaires au projet pour un montant maximal de 1.3 M€, situées sur le chemin critique de l'opération. Les engagements financiers du Sicoval sont estimés à 2 M€ sur l'année 2015 dont 580 k€ d'études et le reste en acquisition de terrains sous condition résolutoire. Les frais engagés viendront en déduction de sa part de financement du projet.

Il est proposé :

- d'approuver la convention transitoire de financement du prolongement de la ligne B
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes afférents.

François-Régis Valette souligne une coquille dans la note qui n'a pas été corrigée, cela sera fait pour la délibération.

Adopté par 54 voix Pour, 1 Contre, 2 Abstentions et 2 refus de vote

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h41